

France

Témoignage/Déclaration Crina Calek ¹

Je pratique le yoga depuis 20 ans, je suis sympathisante de l'école de yoga MISA et le 28 novembre 2023 j'étais au 12 Av. Maréchal Mortier, 94350, Villiers-sur-Marne, France. Le matin de ce jour-là, il y a eu une descente brutale et abusive de la police judiciaire française. A la suite de cette descente j'ai été arrêtée par la police, placée en garde à vue pendant deux jours. A la fin de l'enquête on m'a jetée dans la rue la nuit en pyjama, sans argent dans les poches, sans téléphone et avec l'interdiction de retourner à l'adresse où je vivais, où se trouvaient tous les biens que j'avais avec moi lors de mon séjour en France. Toutes ces actions brutales et abusives m'ont affecté psychologiquement et c'est pourquoi j'ai choisi de porter plainte dans l'espoir que justice soit faite.

J'étais dans cette maison pour pratiquer le yoga. J'ai harmonieusement combiné cette activité avec la découverte de la culture française. J'ai toujours été fascinée par les livres et j'ai choisi de venir en France surtout parce que je suis tombée amoureuse de sa culture et ses magasins d'antiquités et de brocante remplis de livres de valeur que je pouvais acheter à des prix raisonnables. J'ai eu la possibilité de vivre dans une petite cabane, ce qui a facilité la pratique à long terme de diverses techniques yogiques nécessitant la solitude.

Le matin du 28 novembre, vers 6 heures, je me trouvais cette cabane que j'habitais et qui se trouvait dans la cour de la maison à cette adresse, lorsque j'ai entendu des bruits très violents. Je suis descendue du lit pour voir ce qui se passait. Je pensais que nous avions été attaqués par des cambrioleurs. J'ai ouvert la porte de la cabane et c'est là que j'ai entendu des bruits de bois cassé, de fracas, des cris, des lumières qui bougeaient de façon chaotique. Je n'ai pas eu le temps de réfléchir, de réaliser ce qui se passait. J'ai alors vu deux hommes masqués qui ont tout simplement franchi la barrière séparant la cour d'en face de la cour intérieure où je me trouvais. Ils criaient très fort: « Police, Police ». Presque immédiatement, une femme armée d'un pistolet s'est jetée sur moi, m'a poussée par les épaules à l'intérieur de la cabane et a arraché le rideau de la porte. Je suis tombée sur le lit et ensuite, sous la menace d'un pistolet, elle m'a retourné, les mains dans le dos, et m'a passé les menottes. Elle a serré très fort les menottes et j'ai eu très mal aux poignets et, comme j'ai été frappée quand on m'a poussée, j'ai eu très mal à l'épaule gauche. Par la suite, comme j'ai eu les mains menottées dans le dos pendant des heures, cette douleur s'est accentuée et aujourd'hui encore, près d'un mois après ces événements traumatisants, je ressente toujours cette douleur à l'épaule gauche.

¹ Sympathisante de l'école MISA.

Dans la même cour intérieure se trouvait une autre cabane où vivait un de mes amis. Il dormait lorsque la police est arrivée. J'ai entendu plusieurs hommes masqués faire irruption dans sa cabane en criant et le plaquant au sol. Personne ne m'expliquait quoi que ce soit, je voyais passer devant moi un grand nombre de masqués avec des mitrailleuses, des lampes de poche de tête, voire de grenades, certains d'entre eux étaient accompagnés par des chiens. Tout le monde criait, tous étaient très agités. Les masqués parlaient tous en même temps, me criant sans cesse en français: « Ne bouge pas, ne bouge pas ». En fait, je n'ai pas vraiment réagi, je n'ai pas eu le temps de réagir. Tout était tellement violent que je me croyais dans un film d'horreur. Ensuite, la policière qui m'a passé les menottes n'a cessé de me crier dessus: « Dites-moi, dites-moi, y a-t-il des mineurs dans la maison, y a-t-il des mineurs dans la maison? J'ai répondu: « Non, pas que je sache. » J'avais un chiot qui, je pense, a été effrayé par les bruits et s'est mis à aboyer. Elle s'est retournée et a commencé à crier: « Vous avez des chiens, combien de chiens avez-vous? ». J'ai répondu: « Oui, nous avons un chiot, un chiot très mignon, il est tout petit et inoffensif ».

D'après les bruits, il était évident qu'il y avait beaucoup de personnes masquées et de policiers, j'entendais partout des cris et des bruits d'objets cassés. J'étais vêtue d'un pyjama, d'un pantalon long et d'un t-shirt à manches courtes, sans chaussettes aux pieds. Les policiers ont ouvert grand les portes de la cabane et on m'a gardé comme ça pendant plusieurs heures, dans le froid. Il faisait environ 2 à 3 degrés Celsius à l'extérieur. J'étais constamment surveillée par quelqu'un, et il a fallu un certain temps avant que l'on m'explique quoi que ce soit, parce que tout d'abord, comme ils l'ont dit, ils ont « traité » mon ami qui vivait dans la même cour intérieure que moi. Je faisais très attention pour entendre ce qu'ils lui disaient. J'ai compris qu'il s'agissait de l'école de yoga MISA, car j'avais entendu le nom MISA à maintes reprises. J'ai dû attendre une heure, une heure et demie avant que quelqu'un ne me parle, et tout ce temps j'étais sous surveillance constante. À toutes mes questions, on m'a répondu sévèrement que j'étais dangereuse et que j'étais en état d'arrestation pour des délits extrêmement graves, pour traite d'êtres humains et viol, et que j'en saurais plus bientôt. Alors que j'attendais que quelqu'un me parle, plusieurs policiers et hommes masqués sont passés devant moi. J'étais dans un état de choc terrible, je me sentais complètement coincée, j'avais du mal à avoir l'esprit clair et parfois j'avais le vain espoir que ce n'était peut-être qu'un cauchemar.

Après avoir terminé les formalités avec mon ami, le policier est venu me voir avec un interprète. Il faisait très froid dehors, c'était le matin, il faisait entre 2 et 3 degrés, j'avais très froid. Je grelottais et j'ai demandé au policier qui prenait mes données de me mettre sur les épaules la robe de chambre qui était sur le cintre. Il a fini par céder et a jeté la robe sur moi, ne couvrant qu'un seul bras. J'ai essayé d'attraper la robe avec mes dents pour couvrir mon bras nu, mais en vain. Pour pouvoir résister à cette situation, j'ai tenu mes jambes nues sous moi car je ne pouvais rien faire, je ne pouvais même pas tirer une couverture, une couette sur moi. Ils ont lu les accusations portées contre moi, c'était hallucinant, je ne comprenais même pas à quoi ils faisaient référence. Ils disaient quelque chose comme « trafic humain organisé, manipulation mentale et complicité de viol ». Je ne comprenais rien à ce qu'ils disaient, bien qu'ils me l'aient répété plusieurs fois. Je ne comprenais pas comment moi, une paisible pratiquante de yoga, qui n'avait rien fait

d'illégal ou d'immoral, j'avais pu commettre ce soi-disant trafic ou ce soi-disant viol. Ils m'ont expliqué que j'étais en garde à vue pour 24h. Lorsqu'ils m'ont demandé si je voulais prévenir quelqu'un, j'ai répondu par l'affirmative, je voulais qu'ils préviennent mon petit ami qui se trouvait en Roumanie. Je leur ai dit que j'avais son numéro de téléphone et j'ai dû leur expliquer d'où le prendre parce que j'avais des menottes. Ils m'ont demandé la carte d'identité, et pour s'en emparer ce fût un peu plus simple car j'ai fait le tour de la pièce avec les mains attachées et j'ai saisi le sac à main de l'étagère où il y avait ma carte d'identité. Je leur ai dit que j'avais un billet d'avion le lendemain matin pour retourner en Roumanie et ils m'ont dit « c'est ça! », je ne pourrais certainement pas partir. Ils m'ont expliqué qu'ils avaient le droit de me détenir pendant 96 heures et que l'enquête déciderait de la suite, si je vais rester en détention, placée sous contrôle judiciaire ou si je serai libérée. J'ai formulé la demande de contacter un avocat en Roumanie, ils m'ont ri au nez et m'ont dit qu'il n'en était pas question et que je pouvais au maximum avoir accès à un avocat commis d'office.

Parmi les questions qui ont suivi, ils m'ont également demandé si je voulais prévenir mon employeur, si je voulais prévenir le consulat, si je voulais appeler quelqu'un, mais ils m'ont dit que cette dernière option était pratiquement impossible, parce que personne ne m'autoriserait à appeler depuis la détention. J'ai essayé d'avoir un minimum de dialogue avec eux et de savoir ce qui se passe ou de ce qui va m'arriver. Ils ne m'ont rien répondu, au contraire, ils se promenaient devant l'endroit où j'étais enfermée et me répétaient d'un ton hautain de ne pas bouger, de ne pas essayer de faire des trucs. Je disais « Que puis-je faire, vous m'avez attaché les mains! ». Un peu plus tard ils sont arrivés en nombre encore plus grand, ils nous regardaient comme dans un cirque en faisant des commentaires. Ils disaient que je devais être une prostituée, c'était pour cela que je vivais dehors, parce que je rencontrais les clients là-bas. La policière disait à ses collègues qu'elle avait entendu dire qu'en Roumanie la prostitution était pratiquée de cette manière et que c'était même légal, qu'en Roumanie les bordels étaient légaux, qu'elle avait lu cela quelque part et que n'importe qui pouvait aller voir des prostituées là-bas. Leur attitude envers moi était très moqueuse et ils parlaient de nous, les yogis, d'une manière très laide et pendant qu'ils nous dénigraient, ils faisaient constamment des commentaires et disaient à quel point nous étions étranges de ne pas réagir violemment!

Ils n'arrêtaient pas de se le dire les uns aux autres, et soit dit en passant, j'ai entendu cette référence plusieurs fois pendant les jours de l'enquête, qu'il était très étrange que nous soyons très calmes. Quand j'ai demandé ce qui se passait avec mes affaires personnelles qui étaient là, un des policiers m'a dit de dire adieu à tout ce qui était là, que je ne les reverrais jamais. C'est ce qu'il m'a dit. Sous l'effet des émotions subies, j'ai eu envie d'aller aux toilettes. J'ai commencé à dire à l'homme qui me gardait: « S'il vous plaît, j'ai besoin d'aller aux toilettes ». Et il a continué à crier et à dire: « Pas maintenant, pas maintenant, pas maintenant, pas maintenant ». J'ai répété cette demande à plusieurs reprises. Bien que j'aie répété encore et encore que j'avais besoin d'aller aux toilettes, on m'a toujours dit que ce n'était pas possible maintenant. Après plusieurs heures, alors que j'étais sur le point de ne plus pouvoir contrôler mes pulsions, on m'a emmenée aux toilettes, alors que j'insistais de plus en plus. On ne m'a enlevé les menottes que devant la

porte des toilettes et cette porte est restée entrouverte en permanence, malgré le passage constant des gendarmes et des policiers. Après, on m'a remis les menottes. C'était très humiliant pour moi. Ils m'ont ensuite dit que nous devions nous préparer à partir. Je leur ai alors répété: « S'il vous plaît, laissez-moi m'habiller, car j'ai très froid. Si je pars, je ne peux pas le faire habillée comme ça ». À un moment donné, la policière qui m'a menotté a même dit à son collègue: « Qu'est-ce qu'elle veut? » « Qu'est-ce qu'elle veut, elle est habillée? » et il lui a répondu: « Oui, mais tu dois la laisser mettre un chemisier, sinon elle dira que tu as violé ses droits de l'homme ». Elle était très ennuyée car il fallait aller chercher les vêtements dans la maison et elle ne voulait pas me laisser sortir, probablement pour m'isoler et m'empêcher d'avoir des contacts avec mes amis. Après avoir insisté à plusieurs reprises, et seulement lorsqu'elle a réalisé que même les chaussures de ville que je devais prendre étaient toujours dans la maison, elle m'a autorisée d'y aller les chercher.

Les tapis beige clair de l'entrée étaient complètement abîmés par la boue et les traces de bottes. Partout, il y avait des morceaux de portes cassées, car ils avaient brisé tout ce qui ne pouvait pas être ouvert d'un coup de main. J'ai ouvert l'armoire où se trouvaient mes vêtements et j'ai attrapé le premier chemisier que j'ai pu trouver, j'ai pris mes chaussures, une paire de chaussettes et j'ai enfilé ma veste. Après avoir enfilé mon chemisier et ma veste, on m'a de nouveau menotté et on m'a emmené dans la voiture. Les policiers enquêteurs nous ont accompagné. Moi et mon ami, celui qui vivait dans la cabane à côté de moi, avons été transportés ensemble. La policière conduisait et la traductrice était assise à côté d'elle. Le policier s'est assis entre moi et mon ami sur la banquette arrière. J'avais toujours les menottes dans le dos. À partir de ce moment-là, ils ont allumé les sirènes et nous avons roulé avec les sirènes hurlant.

L'endroit où ils nous ont emmenés, le commissariat de police de Nanterre, était assez loin de l'endroit où nous nous trouvions et, bien qu'ils se soient mis à dos tout le monde dans le trafic, le voyage a duré une heure, une heure et quelques minutes. Il était environ 9 heures du matin, une heure de grande affluence. Le parcours de cette route fût tout simplement horrible. En plus de la sirène qui hurlait et de ses feux qui alternaient rapidement rouge, bleu, rouge, bleu, rouge, bleu, ils klaxonnaient continuellement pour se frayer un chemin. J'étais tout à fait terrifiée. À force d'avoir été busculée et frappée à l'épaule gauche, puis menottée et gardée les mains dans le dos pendant de nombreuses heures, y compris dans la voiture, la douleur à l'épaule s'est aggravée. Lorsque nous sommes montés dans le bâtiment du commissariat et que nous attendions d'entrer dans les cellules, j'ai demandé poliment aux policiers, à plusieurs reprises, s'il était possible de déplacer les menottes devant moi, car mon épaule me faisait très mal. Au début, ils n'ont pas voulu. J'ai insisté. Après avoir insisté davantage, mon ami leur a dit la même chose: « S'il vous plaît, s'il vous plaît, elle n'est pas violente, elle ne vous fera pas des problèmes ». Et alors la policière a enlevé les menottes.

L'instant d'après, la porte de la cellule s'est ouverte. Ils ont annoncé les responsables de l'accès au bloc de cellules et ont dit: « Nous sommes ici pour l'affaire MISA ». Je suis entré à l'intérieur. A ce moment-là il y a eu une fouille corporelle. C'est cette policière qui l'avait fait. Je me souviens qu'elle m'a demandé si je portais un soutien-gorge, ce à quoi j'ai répondu par la négative. Après avoir posé sa main sur mes seins, elle a fait un

commentaire égrillard du genre « Tes seins se portent bien » ou quelque chose comme ça. Elle m'a inspecté de fond en comble, m'a fait écarter les jambes, a vérifié que je n'avais rien entre les fesses, m'a fait enlever mes pantoufles, a vérifié que je n'avais rien dans mes pantoufles, puis a pris tout ce que j'avais dans les poches de ma veste. Dans la poche de ma veste, j'avais un baume à lèvres et deux tickets de métro usagés, c'est tout ce que j'avais. J'étais à la veille de mes règles et j'ai pensé que c'était probablement le stress qui les déclencherait. On m'a dit qu'on me donnerait tout ce dont j'avais besoin. Je leur ai répété que j'avais l'impression que je pourrais avoir mes règles à ce moment-là. Ils m'ont remis un paquet contenant un tampon et une serviette humide.

On m'a ensuite emmenée dans la cellule où j'ai passé deux jours. C'était une grande pièce carrée dont le sol était en béton. Je n'ai pas pu m'empêcher de remarquer qu'ils nous ont fait enlever nos chaussures à l'entrée de la cellule, alors qu'ils étaient entrés avec des bottes sales sur les tapis de la maison où j'habitais. Il y avait deux tables dans cette cellule, deux tables en forme de L contre le mur. Ces tables étaient étroites d'environ 90 cm, je ne pense pas plus, peut-être moins. Sur ces tables, il y avait des matelas très fins, 5 centimètres d'épaisseur, faits d'une éponge et recouverts d'une mousseline. Nous étions quatre filles dans la cellule, trois d'entre nous dormaient sur les tables, une sur le sol. Il faisait très froid. On m'a donné une couverture, elle aussi très fine et qui sentait très fort la sueur. On m'a expliqué que la cellule était surveillée en permanence par une caméra vidéo, que celle-ci était placée quelque part au-dessus de la porte et qu'à partir de maintenant si j'avais besoin de quoi que ce soit ou d'aller aux toilettes, je devais me lever et faire signe à la caméra. La porte de la cellule avait une grande fenêtre de haut en bas. Là il y avait toujours de la lumière artificielle à l'intérieur, on ne savait même pas si c'était le jour ou la nuit. Je ne sais pas combien de temps s'est écoulé avant que l'on vienne me chercher pour le premier interrogatoire. Elle m'a dit qu'elle sera gentille avec moi et qu'elle me laissera me déplacer sans menottes dans le bâtiment, mais que si je faisais un mouvement brusque ou si je faisais quoi que ce soit, elle remettra immédiatement les menottes.

Elle m'a fait sortir du bloc des cellules, on a fait le tour du bâtiment où il y avait beaucoup de bureaux, on est suis entré dans un ascenseur remplis de gens et ils m'ont emmené, d'après ce que j'ai compris, dans le bureau où elle et l'officier qui m'a arrêté travaillaient. Cet interrogatoire a été filmé avec une caméra vidéo, ils m'ont dit que c'était la loi, que l'interrogatoire était filmé, elle a transcrit tout ce que j'ai dit dans un dossier, elle m'a posé quelques questions standard. Dans un premier temps, ils m'ont demandé de me légitimer en donnant des informations personnelles, des informations sur ma carte d'identité, sur mon lieu de résidence et sur mes revenus. Ensuite, ils ont commencé à me poser des questions dans le cadre de l'enquête. La façon dont ils me regardaient, la façon dont ils me posaient les questions, honnêtement, c'était sorti tout droit d'un film d'horreur, je veux dire que cela n'avait rien à voir avec une quelconque réalité que j'avais déjà vécue. Tout ce qu'ils disaient était tellement tendancieux et malveillant. J'avais tellement peur et je ne comprenais pas ce que j'étais censée faire à ce moment-là. Ils ont commencé en force avec des questions comme qui est le coordinateur là-bas, comment décident-ils qui est le coordinateur, qui sont les chauffeurs, parce qu'ils me disaient que

d'après l'enquête qu'ils avaient menée, ils avaient réalisé que ce qui se passait dans la maison où je vivais était absolument épouvantable. Ils m'ont posé des questions très insultantes, me demandant par exemple si j'avais eu des relations sexuelles pour de l'argent, si on m'obligeait à avoir des relations sexuelles avec d'autres hommes, si on me faisait faire des choses humiliantes et dégradantes, s'il m'était arrivé quelque chose dont j'avais honte. En gros, je leur ai dit toute la vérité sur moi, que je pratique le yoga depuis 20 ans, que je suis journaliste de profession, que j'ai été porte-parole de l'école de yoga MISA pendant de nombreuses années, que je me suis maintenant retirée de la vie publique parce que j'ai choisi de pratiquer le yoga d'une manière plus systématique pour progresser intérieurement. Ils se sont presque moqués de moi lorsque j'ai dit ces choses, comme « allez, allez...! ». Tandis que la policière était assise à son bureau et lisait les questions, l'autre policier qui faisait équipe avec elle se tenait la plupart du temps dans mon champ visuel et faisait sans cesse des grimaces à tout ce que je disais. Cependant, après avoir découvert que j'avais fait des études supérieures, ils ont un peu changé de ton.

Il y avait beaucoup de questions standard qu'ils déformaient en les formulant différemment. Il était clair pour moi qu'ils voulaient justifier leurs actions très brutales, je peux même dire qu'ils ont inventé une histoire pour justifier la brutalité de leurs actions. Il ne se passait rien de louche dans cette maison, ni moi ni aucune de mes amies qui s'y trouvaient n'avions jamais été victimes de traite, de viol ou de prostitution. Je ne sais pas, je n'ai jamais entendu parler des horreurs dont ils m'accusaient, tout ce qu'ils disaient était tiré d'un film d'horreur, cela n'avait rien à voir avec la réalité.

Ce premier interrogatoire a duré plusieurs heures. Il y avait un traducteur pour traduire ce qu'ils me demandaient et mes réponses. Ce traducteur aussi me regardait avec des parti-pris. En quelque sorte, toutes les personnes qui entraient et sortaient de ce bureau me lançaient des regards assez méprisants, je peux le dire. Ils m'ont ensuite ramené dans ma cellule, toujours par le même chemin, en prenant l'ascenseur à travers le bâtiment. Lorsque je suis retournée dans ma cellule, je pense qu'ils m'ont demandé si je voulais manger. Ils m'ont également demandé le matin si je voulais du jus d'orange, mais j'étais dans un état émotionnel très perturbé et j'ai dit non. Le problème, c'est qu'on ne m'a pas expliqué que dans ce régime de détention, il y a trois repas par jour et que si on vous demande si vous voulez manger et que vous dites non, vous ne recevrez rien à manger toute la journée.

En fait, ils m'ont emmenée de l'endroit où je vivais à 6 heures du matin, je n'avais pas dormi, je n'avais rien mangé, je ne m'étais pas brossé les dents, je n'avais accès à aucun produit d'hygiène intime. Très souvent, pour aller aux toilettes, nous devions nous mettre devant la caméra de surveillance, les femmes enfermées dans la cellule, parce que personne ne venait nous chercher. S'ils passaient devant la cellule - la cellule avait une porte avec une fenêtre de haut en bas, et j'ai souvent vu des personnes amenées pour interrogatoire et ramenées - je faisais signe à travers la porte et disais « S'il vous plaît, nous avons besoin d'aller aux toilettes de toute urgence » et ils se mettaient souvent en colère et juraient même en français et disaient « Nous avons beaucoup de travail, pas maintenant, nous sommes très encombrés » et je disais « Oui, mais cela fait longtemps que j'attends ». Dans la cellule, comme nous étions quatre, quand quelqu'un arrivait, tout

le monde voulait aller aux toilettes, parce que nous n'y sommes pas allées depuis très longtemps, et je leur disais: « Nous sommes quatre, nous voulons y aller à tour de rôle ». Ils s'énervèrent souvent... pas tous, certains étaient plus gentils, mais ils disaient souvent: « Non, on ne peut pas, on ne peut pas, pas maintenant ». Lorsqu'on nous emmenait aux toilettes, le policier qui nous gardait se tenait tout près de la porte des toilettes. Là, aucune porte ne fermait. Une fois, je suis restée un peu plus longtemps parce que je me lavais le visage et le policier est entré après moi pour voir ce qui prenait tant de temps.

Une situation très délicate était celle de l'eau potable, car nous n'en avions pas assez. Chaque fois que je leur disais « Nous n'avons plus d'eau », ils me répondaient « Nous n'avons pas le temps de vous apporter de l'eau ». Ils nous apportaient de l'eau dans un tout petit verre d'environ 150 ml. Cette eau était tout à fait insuffisante. J'ai enduré la soif, le froid et la faim, en plus de tout le stress qui régnait. J'ai eu la chance qu'on me laisse mettre ma veste, car les autres filles qui y avaient été amenées n'ont pas eu le droit de garder leur veste et elles avaient froid.

Lorsque je fermais les yeux, je ne voyais que des policiers et des gendarmes qui cassaient tout. Je dois avouer que, bien que j'aie vu de nombreux films et lu de nombreux livres, je ne pense pas avoir jamais vraiment compris ce qu'était cette expérience de l'arrêt. Là j'ai senti que je ne représentais rien, que ma volonté était anéantie, qu'il n'y avait aucune possibilité de s'exprimer, que je ne comprenais pas pourquoi j'étais là, que je ne pouvais pas aller aux toilettes, que je ne pouvais pas boire d'eau, que je ne savais pas ce qui allait m'arriver. Ma vie avant ces descentes me semblait un rêve lointain. J'étais extrêmement fatiguée, pratiquement les raids m'avaient surpris avant que je m'endorme et ainsi, le soir du jour des raids, j'étais éveillée depuis environ 40 heures. Je n'arrivais pas à m'endormir et chaque fois que je m'endormais, il y avait beaucoup de bruit, les portes claquaient sans cesse, quelqu'un levait la voix ou parlait fort. Depuis la cellule où j'étais enfermée, j'ai vu par la fenêtre plusieurs de mes amis qui vivaient dans la même maison que moi être emmenés et interrogés. C'était un état très incertain et il n'y a eu que quelques heures où c'était un peu plus calme et où j'ai réussi à m'endormir. Vers le matin, on recommencé à nouveau tous les claquements de portes, toutes les clés, tous les coups et tous les bruits.

J'ai alors réalisé que c'était réel, que j'étais en prison, qu'il se passait la même chose qu'en 2004 en Roumanie, où il y avait eu des abus de la part des autorités, et que pour cette raison, il me faudrait peut-être un certain temps pour sortir de là - parce que quelqu'un qui abuse peut abuser au point d'être capable de le faire jusqu'au bout - je me disais déjà que ça y est, je vais rester ici, je dois faire face à cette situation, je dois être forte, je ne dois pas sombrer dans l'émotionnel, parce que ça ne m'aiderait pas, et souvent quand j'avais envie de pleurer, je me disais: « Ne commence pas à pleurer, car je ne sais pas comment faire pour t'arrêter, ne pleure pas maintenant! »

La nourriture qu'ils nous donnaient était horrible. Ils savaient que nous étions végétariens, alors ils nous ont demandé d'emblée si nous voulions du riz ou du couscous. Le premier soir, nous avons choisi le riz. C'était vraiment un mauvais choix, c'était en fait une petite casserole qu'ils ont fait cuire au micro-ondes. Je suppose qu'ils ne l'ont pas gardé assez longtemps parce que le riz était cru, chaud et froid à la fois. A cause

de toutes les émotions que j'avais vécues durant cette journée j'avais presque envie de vomir, mais je me suis efforcée de manger au moins la moitié de la portion qu'il y avait, alors le lendemain matin, je ne sais pas quelle heure il était, peut-être vers neuf heures, ou peut-être un peu plus tôt, lorsqu'un gardien est entré et a demandé si nous voulions un petit-déjeuner, je me suis levée et j'ai pris le petit-déjeuner pour toutes les collègues de cellule qui dormaient encore. En gros, j'ai pris du jus d'orange d'environ 150-200 ml et deux biscuits pour chacune. Ce n'était pas un très bon jus d'orange, mais quand je l'ai bu, j'ai pleuré et j'ai remercié Dieu pour cette petite joie. Après cela, ils ont recommencé à bouger, le trafic a repris. Il en a été de même pour tous ceux qui se trouvaient dans les cellules d'interrogatoire. Bon nombre de mes amis qui habitaient la même maison se trouvaient au même niveau que moi et je comprenais qu'ils emmenaient pour les interroger. Certaines des filles de la cellule où j'étais emprisonnée ont été interrogées pendant 10 heures. Elles étaient emmenées le matin, certaines revenaient tôt, d'autres seulement le soir. Le premier jour de mon interrogatoire, mais aussi le deuxième, je leur ai dit qu'il était inhumain qu'ils me gardent dans ces conditions d'hygiène. Je ne m'étais pas brossé les dents depuis plusieurs jours et cela m'était très difficile, je ressentais le besoin de me nettoyer la bouche d'une manière ou d'autre. Le premier jour, j'ai demandé à la policière « S'il vous plaît, j'ai besoin d'une brosse à dents et de dentifrice » et elle m'a répondu « Donnez-nous le numéro d'une personne qui habite ici à Paris et nous l'appellerons pour lui dire de vous acheter du dentifrice et une brosse à dents et de les apporter au commissariat ». Et j'ai dit, comment pourrais-je vous donner quoi que ce soit parce que je n'ai rien sur moi? Vous avez pris mon téléphone et toutes les affaires que j'avais sont dans la cabane où je vivais. J'ai donc demandé à cette policière de me donner au moins un peu de sel, et elle m'a répondu: « Mais que faites-vous avec ce sel? J'ai répondu: « Je le mets sur mon doigt et je le frotte sur mes dents. » Et puis, au dernier moment, elle a dû avoir pitié et m'a donné un petit sachet d'un gramme de sel, et puis elle a paniqué et m'a dit: « Attendez, ne faites rien de fou, ne me causez pas de problèmes, si vous êtes allergique au sel maintenant je ne sais pas ce qui va se passer », et j'ai dit: « Non, de toute façon, il y a très peu de sel dans ce sachet que vous m'avez donné ».

Le matin du deuxième jour, avant l'interrogatoire, on m'a emmené pour prendre des preuves de mon ADN et les empreintes digitales et pour prendre les fameuses photos de garde à vue. Lorsque je suis entrée dans la salle où tout cela se faisait, il y avait deux policiers. L'un d'eux a dit à l'autre: « Hé, faites attention, c'est une journaliste, faites attention à ce que vous lui dites, parce que je ne sais pas ce qu'elle va faire ». Mais de toute façon, ils parlaient de manière très tendancieuse. On a pris mes empreintes digitales, ma photo, un échantillon d'ADN a été prélevé sur ma bouche. Le deuxième jour, l'interrogatoire a de nouveau duré plusieurs heures. Ils m'ont raconté plus de choses, ils avaient déjà un peu changé de ton pour me parler, la policière était un peu plus humaine, elle essayait d'être gentille. Elle m'a demandé au début si j'avais quelque chose à redire sur les conditions de mon arrestation, ce qui était prévu dans leur formulaire. Je leur ai parlé de la nécessité de me brosser les dents. L'une des filles de la cellule nous a dit qu'ils l'avaient autorisée à prendre un paquet chez elle et que dans ce paquet elle avait un dentifrice et une brosse à dents. J'ai dit: « S'il vous plaît, permettez-nous au moins d'avoir

accès à son dentifrice, on va en mettre sur le doigt et nettoyer la bouche d'une manière ou d'une autre », et elle a répondu: « Oui, oui, oui, nous verrons, nous verrons, nous ferons un suivi ». Je lui ai dit que personne ne venait quand nous avions besoin d'aller aux toilettes, que nous n'avions pas assez d'eau à boire. Je lui ai dit que la nourriture était insuffisante, la réponse a été quelque chose comme vous n'êtes pas dans un hôtel, mais ce sont les conditions. J'ai répété toute la situation en matière d'hygiène. À l'époque, je ne savais pas encore qu'ils l'avaient noté, mais plus tard, j'ai vu sur la feuille que j'ai signée lorsque j'ai quitté la prison que le premier jour, j'avais refusé deux repas. C'est juste que lorsqu'on m'a posé la question, on ne m'a pas dit que c'était pour les repas de la journée entière et qu'il n'y aurait pas d'autre question. Je me suis sentie outragée alors et j'ai dit, oui, attendez une minute, on aurait dû me le dire: « Dans ce régime, il y a trois repas par jour, si nous vous demandons si vous voulez de la nourriture et que vous refusez, vous n'en aurez pas pour toute la journée. » L'interrogatoire comportait de nombreuses questions et, cette fois, davantage de questions sur ma vie privée. Ils m'ont dit qu'ils avaient fouillé l'endroit où je me trouvais et m'ont posé plusieurs questions sur mes effets personnels. Ils m'ont dit de diverses manières que je devais admettre que j'étais une personne très importante et que la preuve en était les appareils électroniques de haute technologie très coûteux qui avaient été trouvés à l'endroit où je vivais. Ils m'ont posé plusieurs questions telles que: « Si je pratiquais le yoga et visais à m'intérioriser, pourquoi avais-je un ordinateur? » Et franchement, j'avais un vieil ordinateur portable dont la batterie était défectueuse, c'est pourquoi la batterie a été retirée et, en cas de coupure de courant, l'ordinateur s'éteignait et alors tout que travail fait après la dernière sauvegarde était perdu. J'avais aussi un écran, un clavier et une souris, deux disques durs, une paire d'écouteurs, un épilateur à jambes. Ceux-ci étaient l'électronique high-tech très coûteuse que je possédais avions, dont la quasi-totalité avait été achetée à un prix raisonnable ou offerte par des amis, et je ne peux pas dire que qu'il y avait quelque chose d'onéreux là-dedans. Et ils continuaient à dire: « Oui, mais si vous pratiquez le yoga et que vous voulez prendre votre retraite, pourquoi avez-vous un ordinateur? », et j'ai répondu: « Les gars, mais nous ne sommes plus au Moyen Âge, c'est naturel, je veux dire pensez-y, je fais beaucoup de recherches sur de nombreux sujets liés à la santé, je suis au courant des nouvelles, de ce qui se passe dans le monde, j'écris des livres, comment pensez-vous que je puisse faire tout cela, nous n'utilisons plus de machines à écrire. » D'après les discussions que j'ai eues avec eux, ils m'ont clairement fait comprendre que j'étais un suspect, que j'étais une personne importante, qu'ils pensaient, d'après leur enquête, que ceux qui étaient à l'extérieur de la maison étaient les trafiquants, et que ceux qui étaient à l'intérieur de la maison étaient les trafiqués. Ils m'ont même demandé d'admettre que je vivais dans le luxe alors que les filles de la maison vivaient dans la misère, ce qui est absurde et mensonger. Tout d'abord car cette maison était très joliment décorée et je vivais dans une modeste petite cabane de 2 mètres sur 1,40 mètres. Cette petite cabane était meublée d'un lit simple qui s'appuyait contre le mur et lorsque vous souleviez le lit, vous aviez une table pliante que vous pouviez mettre en place. En fait, quand le lit était levé et la table installée, il restait de l'espace juste pour pratiquer les postures de yoga et se tenir debout et quand le lit était à l'horizontale il occupait toute la surface de la chambre.

Ils n'arrêtaient pas de répéter: « Reconnaissez que vous viviez dans le luxe par rapport aux conditions de la maison, que dans la maison vos collègues vivaient dans des conditions misérables et que vous viviez dans le luxe » et « reconnaissez les nombreux avantages que vous aviez et quelles sont les raisons pour lesquelles vous aviez ces avantages ». Et j'ai dit: « Attendez une minute, c'est absurde. Toutes les pièces de la maison étaient bien plus grandes que la cabane où je vivais », et j'ai dit: « Quel est le luxe? Pour aller aux toilettes, je devais aller dehors alors qu'il faisait froid. Pensez-y, chaque fois que j'ai besoin d'aller aux toilettes le soir, je dois m'habiller et sortir pour entrer dans la maison. De plus, si je veux prendre une douche, je dois sortir pour arriver à la salle de bains. C'est juste que j'ai choisi de vivre là, parce que ma pratique spirituelle implique beaucoup de solitude, et de ce point de vue, c'était un excellent endroit pour les nombreuses heures de laya yoga que je pratiquais, pour la prière de 24 heures que je pratiquais fréquemment ». Quoi qu'il en soit, je crois qu'ils ont posé la question de six manières différentes, en me disant de reconnaître que j'étais une personne importante au sein de MISA. Lorsqu'ils m'ont arrêté le 28 novembre au matin, ils m'ont demandé si je voulais prévenir quelqu'un que j'étais en détention provisoire et je leur ai dit de prévenir mon petit ami. Le lendemain, lors de l'interrogatoire, l'une des questions était de savoir comment j'expliquais le fait que mon petit ami, lorsqu'ils l'ont contacté, a dit qu'il ne me connaissait pas. Vous réalisez que dans les circonstances où je me trouvais, je vous le dis honnêtement, j'ai été très naïve et je ne m'imaginais pas qu'ils me mentaient. Je n'ai pas envisagé cette possibilité, je me suis dit qu'il s'agissait d'un malentendu, qu'il avait peut-être eu peur. Quoi qu'il en soit, ce fait a été suffisamment fort pour me déstabiliser émotionnellement. Je me suis sentie seule, impuissante, coupée de toute communication avec le monde et apparemment abandonnée. Heureusement, j'étais sur mes gardes et alors j'ai dit à ces policiers: « Maintenant, posez un téléphone sur la table, mettez-moi sur haut-parleur et nous allons régler cela. Je pense qu'il y a eu un malentendu ». J'ai posé plusieurs questions sur la manière dont s'était déroulée la conversation avec lui et ils m'ont dit: « Non, non, quelqu'un a parlé en roumain, c'était un traducteur et il a dit qu'il ne vous connaissait pas ». Et j'ai dit: « Je veux toujours lui parler. Si je lui parle, tout va être clair », et ils m'ont dit: « Non, vous n'avez pas le droit. Vous êtes détenue, vous n'avez pas le droit de lui parler maintenant ». Lorsque j'ai parlé à mon petit ami après que je sois sortie de garde à vue, il m'a raconté qu'il avait été appelé d'un numéro caché et que quelqu'un qui ne s'était pas présenté lui avait dit en roumain que j'étais détenue par la police en France. Il m'a dit qu'il n'avait pas compris qu'il s'agissait d'un téléphone officiel, comment pouvait-il savoir qu'il ne s'agissait pas d'un canular, que l'officier qui lui parlait devait se légitimer et que lorsqu'il a demandé à qui il parlait, on lui a raccroché le téléphone au nez. Et pour lui, les jours où il n'a pas eu de contact avec moi et où il a imaginé le pire ont été des jours terriblement durs et longs.

Ils m'ont posé plusieurs questions sur Gregorian Bivolaru. Je crois que la première d'entre elles était si je savais qu'il avait été condamné pour viol de mineur. Je leur ai dit qu'il n'avait pas été condamné pour viol de mineurs, je connais très bien la situation juridique de son affaire en Roumanie, il a été condamné à tort pour relation sexuelle avec une mineure, une mineure qui avait presque 18 ans au moment où l'accusation a

été portée et qui a fait une déclaration forcée qu'elle a retirée le lendemain et qui, depuis des années, affirme que ce qu'elle a signé sous la pression n'était pas vrai. Il s'agit donc d'une fabrication de bout en bout. Lorsqu'ils ont entendu ces choses, ils ne voulaient même pas écouter, ils disaient « Oui, oui, oui, oui, oui, oui, oui ». Le fait est que je n'arrêtais pas de le répéter et je leur disais: « Vous devez savoir que je suis au courant de tous les abus qui ont eu lieu, je connais très bien la situation juridique en Roumanie, je sais qu'aucune des accusations similaires à celles que vous portez aujourd'hui n'a été prouvée devant un tribunal ».

Ils ont beaucoup insisté sur la prostitution, la traite des êtres humains et la pornographie. Je lui ai dit: « J'ai entendu ces choses en Roumanie en 2004, elles ont fait l'objet de rumeurs dans tous les scandales médiatiques dans lesquels le nom de MISA a été traîné. Rien de tout cela n'a jamais pu être prouvé, cela n'a jamais pu être prouvé parce que ce n'est pas vrai. Vous ne serez pas en mesure de prouver quoi que ce soit maintenant, parce que ce n'est pas vrai ». Il était évident pour moi qu'ils avaient un modèle pour cet interrogatoire. À un moment donné, ils ont placé des photos de 24 personnes devant moi et m'ont demandé si je les connaissais et d'où je les connaissais. Je connaissais certains d'entre eux, c'étaient mes amis, certains avaient été arrêtés en même temps que moi. D'autres, je ne les avais jamais vus et je ne savais pas qui étaient-ils. L'avocat commis d'office que j'avais demandé ne s'est présenté à aucun de mes interrogatoires parce qu'ils m'ont expliqué que nous étions beaucoup trop nombreux et qu'il n'y avait pas d'avocat commis d'office et que, selon la loi, ils ont le droit d'attendre deux heures, si l'avocat commis d'office ne vient pas, ils continueront l'interrogatoire sans avocat, donc en fait je n'avais pas d'avocat avec moi pendant deux jours. Ils m'ont dit clairement, après le deuxième interrogatoire, que la troisième prolongation de l'arrestation serait de 48 heures, que la loi les autorisait à prolonger directement l'arrestation de 48 heures. Lorsque j'ai terminé, ils m'ont dit « à demain ». En détention, j'ai eu mes règles et j'avais très mal, c'était un stress supplémentaire. Le premier jour, j'ai demandé des médicaments et on m'en a donné. Il y avait une autre personne avec moi dans la cellule qui souffrait de ses règles et ils nous ont donné à toutes les deux une pilule, une sorte d'aspirine. Le lendemain, lorsque je leur ai dit que je me sentais très mal à cause de mes règles, ils m'ont dit qu'ils ne pouvaient pas me donner de médicaments à moins qu'un médecin ne me voie, alors j'ai demandé un médecin, mais je n'en ai pas eu. Après deux jours de détention je n'ai toujours pas eu de médecin, bien que j'aie demandé, je n'ai rien reçu pour me brosser les dents, bien que la policière m'ait promis qu'elle nous donnerait accès au dentifrice de la jeune fille qui était avec nous dans la cellule.

Au deuxième jour, vers le soir, la policière est revenue, en fait c'était la policière et le policier qui m'ont arrêtée, y compris le traducteur, ils sont venus me chercher. J'étais terrifiée, je pensais que j'allais être interrogée à nouveau, j'étais très fatiguée, j'étais très émotive, j'avais des larmes dans la gorge. Une fois sur place, ils m'ont dit que je pouvais partir, qu'ils me laissaient partir. Ils m'ont expliqué ce qui était écrit sur la feuille que je devais signer pour sortir de prison. Les questions de bon sens ont alors commencé et j'ai dit: « D'accord, d'accord, mais attendez une minute. Toutes les choses que j'ai apportées avec moi en France, toutes mes affaires, tous mes vêtements, tout mon argent, tout ce

que j'ai est resté là où vous êtes venus me chercher ». Ils m'ont dit: « Non, toute cette maison est sous saisie, vous n'avez pas le droit d'y retourner, c'est illégal, je veux dire que si quelqu'un enfreint cette saisie, il est passible de prison sur le champ, nous nous en fichons, nous nous en fichons ». J'ai répondu: « D'accord, mais les seules affaires que vous m'avez permis de prendre sont mon téléphone et ma carte d'identité ». Ils m'ont rendu ma carte d'identité, mais m'ont dit que le téléphone serait saisi. J'étais donc vêtue d'un pantalon de pyjama, d'un survêtement et d'une veste, j'avais des bottes aux pieds et je n'avais que ma carte d'identité dans ma poche. J'ai récupéré deux tickets de métro usagés et un pamplemousse, qui se trouvaient dans la poche de ma veste, ainsi que les bijoux que j'avais au moment de mon arrestation. Et je me suis retrouvée dans une situation terrible où j'ai dit: « Mais il fait nuit, il fait froid dehors, je n'ai pratiquement rien, qu'est-ce que je fais maintenant? » Et elle m'a dit: « On s'en fout, ce n'est pas notre affaire, on s'en fout ». Et j'ai dit: « Oui, mais c'est inhumain de votre part de vous comporter ainsi, je veux dire que vous m'avez emmené de quelque part, vous ne m'avez pas permis de prendre quoi que ce soit, vous ne m'avez pas permis de prendre de l'argent, vous ne m'avez pas permis de prendre des bagages. Vous m'avez placé en garde à vue dans ces conditions. Que dois-je faire maintenant? » « Cela ne nous intéresse pas ». Après mon arrivée en Roumanie, j'ai appris par les filles qui étaient dans la maison avec moi qu'elles avaient descendu tous les bagages que nous entreposions dans le grenier (pour optimiser l'espace) et qu'il y avait mon sac aussi, ainsi que des cadeaux que j'avais achetés pour Noël. Ils ont emmené tous ces sacs au poste de police où j'ai également été détenue. Les filles de la maison ont la possibilité de chercher leur sac parmi tous ces sacs, mais moi ils m'ont emmenée dans la rue sans ce « privilège » et mon sac est resté avec eux. Avant de partir, Dieu m'a inspiré de leur demander au moins d'allumer mon téléphone et d'écrire quelques numéros de téléphone. Ils m'ont donné la permission de le faire, ils ont écrit sur un morceau de papier quatre numéros de téléphone, puis ils ont mis mon téléphone dans un sac scellé et m'ont fait sortir du bâtiment.

Il faisait nuit, il faisait très froid. Quand je suis sortie de là-bas c'était le moment le plus dur pour moi, parce que je me suis retrouvée dans la rue, seule, effrayée, dans le froid, sans rien dans les poches. Je me suis effondrée, j'ai commencé à pleurer, je ne savais pas ce que je devais faire. Je suis restée là un moment, j'ai fait quelques pas, j'ai simplement marché devant ce bâtiment, je pensais que si je restais là, je rencontrerais peut-être quelqu'un, peut-être qu'un de mes amis penserait que nous étions là. Je ne savais pas dans quel état ils étaient, je ne savais pas ce qui était arrivé à qui que ce soit.

J'ai demandé à plusieurs personnes qui passaient dans la rue de me permettre de passer un appel téléphonique ou d'envoyer un message sur Telegram ou WhatsApp. En fait, comme je me trouvais juste à côté du commissariat de police, je pense que plusieurs personnes ont pensé que j'étais probablement un criminel. Plusieurs personnes m'ont refusé, mais je me suis finalement dit que si j'arrêtais quelqu'un qui avait un téléphone à la main et qui parlait, il lui serait plus difficile de me refuser, parce qu'il ne pourrait pas dire non. En fait, il y avait un homme qui parlait au téléphone et lorsqu'il a mis fin à la conversation, je l'ai arrêté et lui ai dit que je le suppliais de me laisser envoyer un message sur Telegram ou WhatsApp, car que cela ne coûte rien et que je ne vais pas utiliser son

crédit. Il était très réticent, mais m'a laissé faire. En gros, j'ai écrit à mon copain et je lui ai dit: « Je suis sortie de prison, je suis devant le commissariat de Nanterre. Je reste ici, s'il te plaît si tu peux contacter quelqu'un, si quelqu'un peut venir me chercher. Je ne peux pas t'écrire, je n'ai rien, je n'ai pas d'argent, je n'ai pas de téléphone, je n'ai rien ». En gros, ce message a été envoyé. Mon petit ami m'a dit par la suite qu'il était très ému et qu'il avait essayé d'appeler le numéro plusieurs fois et que l'homme avait dit à un moment donné: « Je regrette vraiment d'avoir aidé cette fille ». Deux jours après que mon copain ait entendu de nouvelles de moi, il a essayé de rappeler le numéro pour que nous parlions, mais bien sûr cela n'était plus possible.

Je suis restée plusieurs heures devant le commissariat de police de Nanterre. Au bout de plusieurs heures, quelqu'un qui était en contact avec une autre personne que mon petit ami avait appelée est apparu. Il m'a dit que je devais encore attendre, car certains de mes amis s'étaient organisés et avaient loué une maison et que je pourrais m'y rendre et qu'un ami en voiture viendrait me chercher, cela prendrait juste un peu plus de temps. Lorsque j'ai vu le premier visage familial, j'ai fondu en larmes. À un moment donné, un autre de mes amis a été libéré; il était en pantoufles et je me souviens encore de ce moment où nous nous sommes retrouvés devant le poste de police. Nous nous sommes serrés dans les bras et nous avons pleuré tous les deux. Il avait très faim et il y avait une pizzeria à côté. Il a dit: « Bon, je vais aller voir cet Arabe, je vais aller voir cet Arabe, parce que les Arabes sont des gens bien, et je vais lui demander gentiment de me donner une tranche de pizza ». Mais entre temps une autre de nos amies est arrivée, elle était sortie la veille, elle avait de l'argent et a acheté à manger. Je ne pouvais rien manger à cause du stress, ni à ce moment-là, ni plusieurs jours après. J'ai perdu 5 kg en 4 jours. Entre-temps, d'autres personnes ont commencé à être libérées. Devant le poste de police, une autre femme attendait, j'ai discuté avec elle, c'était une Roumaine, elle était traductrice et elle m'a dit qu'elle attendait sa collègue qui est aussi traductrice, et qu'elle faisait les formalités pour quelqu'un de notre groupe qui allait sortir bientôt. J'ai pensé qu'il serait bon de rester là car si quelqu'un d'autre allait sortir il serait peut-être dans la même situation que moi. Je suis donc restée deux heures de plus, jusqu'à ce que l'amie de la traductrice sorte et, peu après, une fille qui était mon amie et qui avait été détenue à la même adresse que moi est sortie. Elle était sortie avec un policier qui ne voulait pas que nous restions ensemble, il disait qu'elle avait un régime différent, qu'elle devait être expulsée vers la Roumanie par l'intermédiaire d'une association. Nous lui avons dit que nous l'avions attendue pour l'aider et que quelqu'un viendrait bientôt nous chercher. Ils n'ont pas accepté qu'elle vienne avec nous. Alors je les ai prié: « S'il vous plaît, donnez-lui au moins un numéro de téléphone pour rester en contact avec moi ». Ils répondirent: « Nous n'avons pas de stylo, nous n'avons pas de papier » et j'ai dit au policier qui me parlait: « Oui, mais vous devriez avoir un téléphone, vous n'avez pas de téléphone? et il a dit « Oui ». « S'il vous plaît, écrivez ce numéro de téléphone dans votre téléphone et mettez-le sur un morceau de papier quand vous arriverez au bureau ». J'ai demandé à la fille: « As-tu de l'argent, as-tu quelque chose sur toi? » Elle n'avait pas de téléphone, pas d'argent, rien. Elle était dans la même situation que moi. Après plusieurs heures, comme un collègue qui est resté avec nous avait un téléphone, notre ami nous a retrouvés en voiture. En fait, nous sommes

arrivés à 6 heures du matin à la maison que des amis à nous avaient louée. Environ huit heures se sont écoulées entre le moment où j'ai été libérée et celui où nous avons réussi à nous retrouver, tout ce temps nous sommes restés dehors.

Dans la maison où je suis arrivée, j'ai rencontré plusieurs amis qui avaient des histoires similaires, nous nous sommes raconté ce que nous avons vécu. J'ai pris une douche et j'ai pleuré de gratitude pour le simple fait de pouvoir me laver. Ensuite, l'un des garçons m'a donné un pantalon de pyjama et une fille m'a donné un T-shirt. J'ai lavé les vêtements que je portais et je les ai mis à sécher sur le radiateur. Je suis retournée en Roumanie en pyjama. Je suis arrivée en Roumanie le 1er décembre sans rien sur moi. Pratiquement, je n'avais que ma carte d'identité. Mon petit ami a acheté mon billet d'avion et l'a envoyé sur le téléphone portable d'un de nos amis. J'ai imprimé le billet d'avion dans un cybercafé.

Aujourd'hui, bien que plusieurs jours se soient écoulés depuis, je n'arrive pas à me reposer. Mon sommeil est très perturbé et que je n'arrive pas à m'endormir profondément. Chaque fois que je m'endors, je me réveille au moindre bruit ou mon sommeil est très fractionné. La plupart du temps, je rêve de moments passés en prison, je deviens hypersensible sur le plan émotionnel. En même temps, je suis très révoltée que cela puisse se produire de nos jours. Les policiers français n'arrêtaient pas de me demander, dans l'espoir de pouvoir monter leur dossier sur la base de ce que j'aurais dit: « Avez-vous quelque chose à dire? Avez-vous quelque chose de plus à dire? Quelque chose que vous voulez transmettre au juge d'instruction qui va examiner votre dossier? ». Et je répondais: « Oui, j'ai quelque chose à dire. Je suis un homme honnête, je suis un homme intègre, je suis un homme de principes moraux, je suis non violent, je pratique le yoga depuis 20 ans, je n'ai rien fait d'illégal, je n'ai rien fait d'immoral, pourquoi suis-je dans cette situation, pourquoi suis-je ici, quelles sont les accusations que vous me portez? Comment pouvez-vous m'accuser de trafic d'êtres humains, d'être complice de viol, comment puis-je être complice de viol? Et ils m'ont dit: « Non, non, nous savons, nous savons, ne t'inquiète pas, nous savons les conditions graves dans lesquelles nous avons trouvé les filles dans la maison, qu'elles étaient sans papiers d'identité et sans moyens de paiement », et j'ai dit: « Je ne sais pas ce que vous voulez dire, je ne comprends pas ce que vous voulez dire. Toutes mes amies qui étaient là, comme moi, elles avaient leur carte d'identité, elles avaient leur argent, on ne leur a rien pris », et j'ai dit: « Mais comment pouvez-vous dire ça, vous avez trouvé non seulement mon téléphone, vous avez trouvé aussi ma carte d'identité, mon argent est resté dans la cabane », et elle m'a dit: « Non, non, vous êtes un cas particulier, vous êtes un cas particulier parce que vous faites partie de la structure organisationnelle, vous êtes importante. Les pauvres filles, elles n'étaient pas dans la même situation ». Et j'ai répondu: « Je n'ai jamais entendu parler d'une telle chose, je ne suis pas au courant d'une telle chose ». Lorsque j'ai signé le document par lequel ils m'ont libéré de prison, la condition de ma libération était que je m'oblige de revenir s'ils le jugeaient nécessaire pour l'enquête. Mes coordonnées étaient essentiellement mon numéro de téléphone, qu'ils ont conservé, et une adresse électronique. Je vous dis honnêtement que je ne voudrais plus jamais y retourner. Hier, j'ai reçu un courriel sur mon téléphone (sur le nouveau téléphone que mon petit ami m'a

acheté, car l'ancien téléphone est toujours chez eux) et mon cœur battait très fort, car je pensais que c'était peut-être le moment où ils allaient me dire: « Reviens, nous voulons t'interroger à nouveau ».

Plusieurs de mes amis sont dans la même situation que moi. Je peux même parler d'une grave perturbation émotionnelle, raison pour laquelle j'ai commencé à consulter un psychologue. Je pense qu'il est difficile pour quelqu'un qui n'a pas vécu cette situation de comprendre ce que je vis et ce que nous vivons. Je ne sais pas si je suis capable de transmettre à un autre ce que j'ai ressenti et ce que je ressens encore. J'ai beaucoup de chance d'avoir eu accès à toutes les connaissances ésotériques de cette école de yoga et je me rends compte que sans cela, je pense que je me serais effondrée, mais de cette façon, je peux faire appel à tout ce que j'ai appris au cours de toutes ces années de yoga. Cependant, le processus est lent, je pleure très souvent sans raison, je ne dors pas, je n'ai pas d'appétit, j'ai encore du mal à marcher dans la rue parce que si je vois un policier ou si j'entends une sirène, je me fige. Honnêtement, même les décorations de Noël me stressent beaucoup, à cause du rouge et du bleu et des lumières qui bougent. Je sursaute très facilement à n'importe quel bruit, je peux paniquer très fort si quelqu'un me touche alors qu'il n'est pas dans mon champ de vision. J'ai du mal à m'ouvrir et à parler de toutes ces choses. J'essaie de faire du mieux que je peux et de m'équilibrer, mais j'ai toujours l'impression que tout cela m'a beaucoup affectée. En conclusion, ce que je peux dire, c'est que j'ai clairement le sentiment qu'il y a eu un grand abus à mon égard et à l'égard de tous les personnes qui ont été placées dans une situation similaire. Je n'ai jamais rien fait d'illégal, ni d'immoral. Dans cette école de yoga, nous sommes des personnes qui s'efforcent de donner le meilleur d'elles-mêmes. Personnellement, je n'ai rien fait de mal, je n'ai aucune raison de me sentir coupable, je ne pense pas qu'il était juste d'être gardé en détention pendant deux jours et d'être traitée de la manière dont je l'ai été.

Après deux jours de garde à vue, ils m'ont fait sortir dans la rue en pyjama, sans rien d'autre dans ma poche que ma carte d'identité. Dieu merci, j'ai réussi à m'en sortir et mes amis m'ont retrouvé. Il y a des gens qui ont eu des histoires plus dramatiques que moi. Depuis mon retour en Roumanie, j'ai appris qu'une des filles était tellement désespérée et ne savait pas quoi faire qu'elle a cherché un hôpital et s'est enfermée dans les toilettes de l'hôpital, où elle a dormi jusqu'au matin, et le matin elle revenait à l'endroit où elle avait été libérée, en espérant que quelqu'un penserait peut-être à venir la chercher. C'est ainsi qu'elle a été retrouvée cinq jours après qu'elle a été libérée par des amis à elle.

J'aimerais beaucoup que les auteurs de ces violations et abus reçoivent ce qu'ils méritent, que la vérité éclate sur ce qui s'est réellement passé et que tout ce qui m'a été injustement enlevé me soit rendu. À qui puis-je adresser les questions que je me pose? Pourquoi ai-je été traitée de manière aussi abusive et humiliante? Pourquoi n'avons-nous pas été autorisés à prendre nos affaires personnelles? En quoi peuvent-elles être utiles à l'enquête en cours? L'argent ou les appareils électroniques que j'avais en France me seront-ils rendus un jour? Comment puis-je prouver ce que j'avais là, alors que j'ai été enlevée de la cabane menottée, sans avoir le droit de prendre quoi que ce soit, et sans être présente lors de la fouille? En fait, ils ont eu carte blanche pour voler tout ce qu'ils voulaient et je ne peux absolument rien faire. Combien d'injustices vais-je encore devoir

subir? Le temps prouvera que nous n'avons rien fait de mal, que nous n'avons rien fait d'immoral et d'illégal, et que tout ce qui s'est passé là était un coup monté.

Susan J. Palmer, Les descentes de police contre MISA en France

Susan J. Palmer, « Les descentes de police contre MISA en France, 28 novembre 2023.

1. Des récits contradictoires »²

Le 28 novembre 2023, une école de yoga en France, connue sous le nom de «MISA» en Roumanie et «Atman» en Europe, a fait l'objet d'une descente de police militarisée. «MISA signifie «Mouvement pour l'intégration spirituelle dans l'absolu».

Juste après 6 heures du matin, une équipe SWAT d'environ 175 policiers, portant des masques noirs, des casques en kevlar et des gilets pare-balles, a fait irruption dans huit maisons distinctes, cinq à Paris et trois situées dans la même cour à Nice, en brandissant des fusils semi-automatiques. Ils ont défoncé les portes, monté et descendu les escaliers en criant des ordres. Leurs cibles n'étaient ni des terroristes, ni des trafiquants de drogue. Ce que les policiers recherchaient, c'était des membres d'une «secte». Ils ont trouvé quelque 95 adeptes du yoga, végétariens, non-fumeurs et ne buvant pas d'alcool.

Ce matin-là, la plupart de ces yogis étaient encore au lit. Quelques-uns étaient dans la cuisine en train de faire bouillir de l'eau pour la tisane. Les policiers masqués les ont menottés, les ont fait sortir de la maison sans manteau ni chaussures dans la cour gelée, puis les ont emmenés en bus au commissariat de Nanterre, en banlieue parisienne, et dans d'autres commissariats, où ils ont été gardés pour interrogatoire («garde à vue») pendant 48 heures (il n'y a pas d'habeas corpus en France).

En tant que co-auteur avec Stuart Wright d'un livre intitulé «Storming Zion: Government Raids on Religious Communities» (New York: Oxford University Press, 2016), j'étais curieuse de connaître ce raid. J'ai donc contacté les administrateurs de MISA et organisé une visite de leur école de yoga à Bucarest, où plusieurs des personnes libérées sans inculpation étaient retournées (d'autres sont allées dans leurs pays respectifs, autres que la Roumanie, et certaines sont restées en France). Parmi les six personnes détenues dans différentes prisons de la région parisienne pour «abus de faiblesse», viol, enlèvement et trafic d'êtres humains, se trouve Gregorian Bivolaru (né en 1952), cofondateur et maître spirituel de MISA.

J'ai pris l'avion pour Bucarest le 7 janvier 2024 et j'ai interviewé pendant neuf jours vingt-cinq yogis roumains, tous élèves de MISA, dont quatorze ont été appréhendés lors des raids français. Les entretiens se sont déroulés en anglais et parfois en français, avec

2 *Bitter Winter*, 01/03/2024, <https://bitterwinter.org/the-police-raids-against-misa-in-france-november-28-2023-1-conflicting-narratives/>.

l'aide d'un interprète pour ceux qui ne parlaient que le roumain. L'âge des personnes interrogées variait de 27 à 72 ans, et leurs professions et occupations étaient très diverses.

Deux aspects de la descente à la MISA m'ont paru significatifs. Tout d'abord, l'équipe de policiers masqués appartenait à une unité spéciale appelée CAIMADES. Ils sont spécialement formés pour s'occuper des crimes et délits perpétrés par les «gourous» des «sectes» et pour «sauver les victimes». Deuxièmement, Gregorian Bivolaru enseigne une forme d'érotisme sacré et incorpore depuis des décennies la philosophie et les techniques de l'érotisme tantrique ancien dans la pratique yogique de MISA. Du point de vue des «observateurs de sectes» du mouvement anti-sectes soutenu par l'État français, ces pratiques seraient considérées comme des «dérives sectaires», ce qui entraînerait inévitablement l'«abus de faiblesse» des «victimes» de Bivolaru. En outre, pour les militants anti-sectes français, le yoga Tantra et les anciennes pratiques érotiques hindoues dans un «cadre cultuel» peuvent difficilement être considérés comme consensuels. Le «lavage de cerveau», le viol, l'enlèvement et la traite des êtres humains doivent être impliqués d'une manière ou d'une autre.

L'histoire de la capture et du procès de Bivolaru, chef spirituel roumain et mystique érotique, par le mouvement anti-sectes soutenu par le gouvernement français, est compliquée mais fascinante. On trouve dans cette affaire trois perspectives farouchement contradictoires.

D'un point de vue féministe #MeToo, on voit un leader masculin puissant imposant le dogme patriarcal hindou aux disciples féminines occidentales pour faciliter l'exploitation sexuelle et maintenir une hiérarchie rigide basée sur le genre.

Du point de vue de la lutte anti-sectes française, on voit un «gourou» qui s'appuie sur des techniques de manipulation mentale pour asservir ses disciples féminines dans un vaste réseau international de trafic d'êtres humains qui finance sa «secte». En France, une secte n'est pas une «religion». Elle est plutôt considérée comme une sorte de «bande organisée».

Enfin, il existe un troisième point de vue sur cette affaire, partagé par les quelque 30 000 étudiants en yoga de MISA, qui considèrent «Grieg» (Gregorian Bivolaru) comme un maître spirituel éclairé ayant conçu la voie spirituelle de l'«érotisme mystique» sur la base de ses études du yoga Tantra dans les sources indiennes anciennes, filtrées par les écrits de son correspondant et source d'inspiration, Mircea Eliade, l'un des grands érudits de l'école de Chicago en matière de religion comparée.

Du point de vue des étudiants de MISA, le livre de Bivolaru publié en 2010, «The Secret Tantric Path of Love to Happiness and Fulfillment in a Couple Relationship» (le chemin secret tantrique de l'amour vers le bonheur et l'épanouissement dans une relation de couple), est un guide pratique pour une relation de couple hétérosexuelle harmonieuse et à long terme. Pour les femmes disciples de Bivolaru, puisque ses enseignements tantriques sont centrés sur la Déesse Mère, chaque femme sur ce chemin peut devenir l'incarnation de la déesse Shakti. Les femmes de MISA ont expliqué dans nos entretiens comment, grâce à l'«érotisme mystique», leur esprit s'est libéré du patriarcat et leur corps a été exalté en tant que symbole féminin du Divin.

Nous n'avons ni le temps ni l'espace dans cette série pour discuter de ces points de

vue contradictoires sur le cas de Bivolaru. Pour ceux qui s'intéressent à cette «controverse sectaire» et pour les membres de MISA qui attendent leur procès, le «dénouement» de cette histoire est impossible à prédire. C'est pourquoi je me contenterai d'explorer cette situation complexe dans le contexte du mouvement anti-sectes et des «guerres anti-sectes» soutenues par le gouvernement français. À cette fin, je suivrai trois étapes:

1. Je présenterai une anatomie de la descente de police et de ses conséquences. Sur la base des données recueillies lors des entretiens avec les étudiants de MISA, je soutiendrai que la police judiciaire a violé le régime juridique français de la «garde à vue» (la détention et l'interrogatoire de suspects en garde à vue).

2. J'examinerai le rôle de la MIVILUDES (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires) dans l'arrestation de Bivolaru et discuterai du concept de «dérives sectaires» de la MIVILUDES et de sa mission de contrôle des «sectes» en France.

3. J'expliquerai les accusations d'abus de faiblesse portées contre Bivolaru et cinq membres de MISA dans le contexte de la loi française About-Picard de 2001. Le modus operandi des allégations d'«abus de faiblesse» en tant qu'«arme» pour contrôler les «gourous» sera exploré et ses implications pour la situation juridique de Bivolaru seront discutées.

Les récits que je présenterai dans cette série sur les raids de 2023 contre MISA et les expériences des détenus roumains avec la police française sont tirés des entretiens que j'ai menés à Bucarest en janvier 2024 à l'école de yoga de la MISA. Les participants à mes recherches ont décrit un traitement manifestement illégal de la part de la police et un mépris général de leurs droits et de leur bien-être alors qu'ils étaient placés en garde à vue pour être interrogés.

Jaqueline Hodgson, professeur de droit, décrit les procédures appropriées de «garde à vue»: En vertu de l'article 63 du CPP (Code de procédure pénale), un officier de police peut placer une personne en «garde à vue» lorsqu'il existe des soupçons raisonnables qu'elle a commis ou tenté de commettre une infraction et que l'officier estime que la détention est nécessaire à l'enquête. Le procureur doit être informé dès le début de la garde à vue, qui dure initialement 24 heures, et son autorité est requise pour prolonger la période de détention de 24 heures supplémentaires. Il s'agit là de la première garantie d'un traitement adéquat du suspect (...). En vertu de l'article 63-1 du CPP, la personne détenue doit être informée, dans une langue qu'elle comprend, de la nature de l'infraction pour laquelle elle est détenue et de ses droits d'informer quelqu'un de sa détention (en vertu de l'article 63-2 du CPP), d'être examinée par un médecin (article 63-3 du CPP) et de s'entretenir avec un avocat (article 63-4 du CPP). Le droit à l'assistance juridique en garde à vue a été introduit pour la première fois en 1993; le suspect avait droit à un entretien de 30 minutes avec son avocat, 20 heures après le début de la «garde à vue». En 2000, cette disposition a été modifiée pour permettre l'accès à un conseil juridique dès le début de la détention, mais toujours pour une durée de 30 minutes seulement.

Susan J. Palmer, « Les descentes de police contre MISA en France, 28 novembre 2023.

2. Les étudiants de la MISA racontent leur histoire »³

Les perquisitions du 28 novembre 2023 à Paris contre les étudiants de MISA, le Mouvement pour l'Intégration Spirituelle dans l'Absolu, et son leader Gregorian Bivolaru ont été menées simultanément et ont visé cinq lieux. L'un des lieux perquisitionnés était un studio de yoga administré par Sorin Turc, un violoniste qui jouait dans l'orchestre de Monaco. Trois grandes maisons utilisées pour des retraites de yoga et de méditation où environ 90 yogis roumains passaient leurs vacances ont été perquisitionnées, ainsi qu'un petit appartement de deux pièces où Gregorian Bivolaru résidait temporairement.

Les perquisitions à Nice ont eu lieu le même matin. La police a ciblé trois bâtiments situés dans la même cour, dans la banlieue de Nice, où résidaient douze yogis roumains travaillant sur un contrat de construction.

Lorsque j'ai interrogé à Bucarest, en janvier 2024, les personnes qui s'étaient rendues sur place, les récits de mes informateurs sur les raids de Paris étaient tous très similaires. Une femme a raconté que sa famille possédait une grande maison de vingt-deux pièces dans une belle région rurale à 100 km de Paris, et qu'elle avait invité ses amis yogis de Roumanie et d'autres pays pour une retraite spirituelle: «Je me suis réveillée avec des policiers dans ma chambre, avec des masques et lourdement armés. J'ai eu peur, je me suis cachée sous ma couverture et j'ai commencé à prier. Ils ont jeté la couverture et l'ont mise de côté. J'ai demandé au policier de me laisser m'habiller, en anglais. Il s'est mis entre moi et mes vêtements et a pointé son arme sur moi. Il m'a finalement laissé m'habiller et m'a passé les menottes dans le dos. Je n'avais qu'un pantalon de pyjama, les pieds nus et un chemisier léger et je commençais à avoir froid. La porte de la cour extérieure était ouverte».

Un homme qui séjournait dans une autre maison de retraite spirituelle a également raconté avoir été victime d'hypothermie: «Je suis resté dehors pendant une heure et demie, il faisait presque zéro, j'étais en pyjama, en t-shirt et pieds nus. Ils nous ont ensuite emmenés dans la cuisine, mais ils ont laissé toutes les portes ouvertes et il faisait froid. Ils avaient assez chauds [les policiers] avec leurs bottes, leurs vestes et leurs gilets pare-balles, mais nous étions presque tous pieds nus en pyjamas».

Un homme qui séjournait dans une cabane en bois sur le terrain de la maison principale a décrit une expérience similaire: «J'ai entendu des chiens aboyer, puis un policier masqué est entré dans la cabane, m'a traîné au sol et m'a passé les menottes. Il m'a ensuite emmené dans la cour de la maison. Les policiers montaient et descendaient les escaliers en criant «Ouvrez la porte! et défonçaient les portes. J'ai crié: «J'ai les clés!». Mais c'était trop tard, ils avaient déjà cassé toutes les portes et les miroirs. Nous étions vingt vingt-cinq personnes, la police en comptait peut-être cinquante».

Mes informateurs ont identifié quatre types de policiers impliqués dans la descente: «les policiers masqués avec des armes, les policiers non masqués, la brigade de stupéfiants

3 *Bitter Winter*, 02/03/2024, <https://bitterwinter.org/the-police-raids-against-misa-in-france-november-28-2023-2-misa-students-tell-their-stories/>.

et la police chargée de la traite des êtres humains - ceux qui prenaient des vidéos et des photos de nous et qui communiquaient avec leur chef au téléphone».

Plusieurs roumains ont été surpris par l'attitude des policiers masqués: «Ils ont agi comme s'ils étaient venus pour nous sauver. Ils ont dit: «Nous sommes là pour vous aider» (je me suis dit, mais c'est vous qui nous maltraitez maintenant!). Plusieurs de mes informateurs ont remarqué que les policiers semblaient perplexes, car ils essayaient de classer chaque Roumain comme «suspect», «victime» ou «témoin». Ils ont remarqué que la police essayait de discerner si leurs captifs étaient des suspects (de viol, de trafic, etc.), des victimes, ou s'ils pouvaient être utiles en tant que témoins. Une femme a déclaré: «C'était très déroutant. Certains d'entre nous étaient traités comme des trafiquants, d'autres comme des victimes, mais comment décidaient-ils de qui était quoi? La police judiciaire qui a pris en charge l'affaire nous a dit: «Nous faisons partie d'une très grande enquête qui implique la traite des êtres humains, le viol, les abus mentaux - et vous êtes les victimes, mais vous ne reconnaissez pas que vous êtes des victimes. Nous sommes là pour vous aider». J'ai essayé de parler à mes amis, mais [la police] m'a dit «Chut!». Nous n'avions pas le droit de parler. C'était très bizarre.»

Les détenus qui comprenaient le français ont déclaré avoir entendu les policiers exprimer leur incertitude et leur surprise. Une femme a déclaré: «J'ai tout signé: «J'ai tout signé. J'ai essayé d'être très ouverte et honnête, mais il était difficile de comprendre ce qu'ils voulaient. Il semble que ce n'était pas clair pour eux non plus. Je comprends un peu le français et ils parlaient entre eux en disant: «Qui sont ces gens? Ce n'est pas comme on nous l'avait dit».

Comme indiqué précédemment, trois maisons situées dans la même cour de la banlieue de Nice ont été perquisitionnées, où douze ouvriers roumains du bâtiment logeaient. Un homme de la rafle de Nice m'a raconté son histoire. Il mesurait environ 1,80 m et était très fort. Il m'a expliqué qu'il se rendait souvent en France pour travailler sur des contrats avec son équipe d'ouvriers du bâtiment, tous membres de l'école de yoga MISA de Bucarest: «Avec mes amis, nous préférons travailler ensemble. Nous avons du mal à travailler avec des gens qui boivent et qui fument [ce que les étudiants de MISA ne font pas] et cela crée des problèmes.

Ces travailleurs étaient les invités de Sorin Turc, le musicien déjà mentionné qui était professeur de yoga dans l'une des écoles affiliées à Atman. Le violoniste était propriétaire de trois maisons mitoyennes à Nice et leur avait offert un logement gratuit, quatre hommes étant logés dans chaque maison.

Le matin du 28 novembre, l'un de mes informateurs m'a dit qu'il était au lit avec une grippe lorsqu'il a entendu un fracas et de forts mugissements: «La police montait les escaliers en pointant de gros fusils sur moi et m'a demandé de m'agenouiller les mains en l'air. Pourquoi tant de force? Il y avait environ 150 policiers et trois chiens, qui criaient et me poussaient pendant qu'ils me passaient les menottes. Ils nous ont gardés dehors dans le jardin pendant trois heures, accroupis contre le mur, menottés. Je leur ai dit que j'étais malade et que j'avais besoin de m'habiller, mais ils ne m'ont même pas permis d'aller chercher mon manteau dans le couloir. Nous leur avons demandé s'ils avaient un mandat d'arrêt et ils ont répondu qu'ils n'en avaient pas besoin. Au début, nous avons pensé

qu'ils nous soupçonnaient de travailler en France sans papiers, mais nous étions tous des employés légaux d'une entreprise de construction. Ils n'arrêtaient pas de me demander: «Où sont les filles? Il devrait y avoir des femmes dans la maison». Je leur ai répondu qu'il n'y avait pas de femmes, mais des hommes qui travaillaient dans le bâtiment. Ils m'ont demandé: «Où se trouve la pièce de la maison pour le videochat sexuel? Nous leur avons répondu qu'il n'y avait pas d'Internet dans toute la maison. Il semble donc qu'ils aient pensé que nous faisions partie d'un réseau de traite des êtres humains. Au poste de police, ils nous ont dit que nous étions «suspects», ont pris nos papiers d'identité et nous ont fait remplir des formulaires. Nous avons été détenus pendant 48 heures. Le «FBI» est venu dans ma cellule... en tout cas, ils portaient des badges du FBI et parlaient en anglais. Ils m'ont demandé mes mots de passe pour pouvoir accéder à mes ordinateurs portables. J'ai refusé. Ils m'ont ensuite dit que toutes mes affaires avaient été envoyées à Nanterre au procureur en charge de l'affaire.»

«Finalement ils nous ont relâché vers 22 ou 23h. Ils avaient pris nos téléphones portables et notre argent et ne voulaient pas nous les rendre. Nous étions dans la ville de Nice, à 30 kilomètres de chez nous. Il faisait nuit, il faisait froid et il pleuvait beaucoup. Ils nous ont laissé des chaussettes et des chaussures et j'avais mon coupe-vent avec une capuche, alors j'ai marché très vite, presque en courant, et après cinq heures, je suis arrivé à la maison. La maison n'était pas scellée, le portail avait été fracturé et la porte d'entrée était ouverte, mais j'ai trouvé mon portefeuille avec mes cartes dans ma chambre et la clé de la voiture. J'ai donc pris la voiture et je suis parti chercher mes amis qui rentraient à pied. Certains d'entre eux n'ayant pas pris la route principale, je n'ai pas pu les retrouver et ils ont dû faire tout le chemin du retour seuls, sous une pluie froide».

Les interrogateurs de la police ont exercé de fortes pressions sur les détenus roumains pour qu'ils signent des documents rédigés en français. A quelques exceptions près, aucun des Roumains ne lisait ou ne parlait le français. Une détenue qui venait d'être tirée du lit et était menottée dans une cuisine glaciale s'est vu dire qu'elle devait signer maintenant: que c'était obligatoire, qu'elle pourrait voir un avocat plus tard dans l'après-midi au poste de police après avoir signé.

Même lorsque des interprètes étaient présents pour traduire les documents, les allégations énumérées étaient déconcertantes pour ces roumains et semblaient n'avoir aucun rapport avec leur vie. Une femme a décrit le traitement qu'elle a subi au commissariat de Nanterre: «Un traducteur et un policier sont venus avec des papiers et voulaient ma déclaration. J'ai rempli ma page d'identité et ensuite il y avait cinq accusations qu'ils voulaient que je signe. Je n'ai pas compris ce qu'elles avaient à voir avec moi. J'ai dit: «Quelles sont ces accusations? Pourquoi devrais-je signer? Ils m'ont dit que c'était obligatoire, que c'était «juste une procédure». Mais je n'ai pas signé et je suis restée menottée pendant trois ou quatre heures.

Certains Roumains ont décrit comment ils ont été délibérément trompés sur la nature des documents qu'on leur demandait de signer. On leur a dit qu'il s'agissait d'une simple «déclaration» affirmant qu'ils avaient été arrêtés, ou que «c'est juste une procédure». Certains de ces roumains ont obtempéré, sans se rendre compte qu'ils signaient des aveux concernant des accusations de traite d'êtres humains, de viol, d'enlèvement et d'abus de

faiblesse. Une détenue roumaine a même trouvé son traducteur peu serviable et trompeur: «Mon traducteur m'a dit: «Je ne vais pas vous relire ces dix pages. Je ne vais pas retraduire ces questions. Je l'ai suppliée: «Mais il s'agit de ma vie, de ma liberté! Je veux que vous traduisiez, je ne peux pas signer autrement. Puis, sur la dernière page du document, j'ai vu une note en caractères plus petits qui disait: «Elle a refusé d'avoir un avocat». Je me suis alors sentie mal. Je savais que je ne pouvais pas faire confiance à ces gens».

Susan J. Palmer, « Les descentes de police contre MISA en France, le 28 novembre 2023.

3. Les plaintes des yogis contre la police »⁴

Dans l'article précédent de cette série, j'ai décrit comment les descentes de police françaises du 28 novembre 2023 contre des étudiants de MISA, le Mouvement pour l'Intégration Spirituelle dans l'Absolu, ont été perçues par les étudiants en yoga de MISA qui se trouvaient sur place et qui sont retournés en Roumanie, où j'ai interrogé certains d'entre eux en janvier 2024. Ils se sont plaints de violations répétées de leurs droits.

Nombre de mes informateurs ont décrit comment leurs demandes d'avocat ont été ignorées ou balayées d'un revers de main: «Ils m'ont dit que je pouvais donner un coup de téléphone, mais qu'il devait être en France. J'ai dit que je ne signerais rien sans mon avocat roumain. Ils ont dit qu'il y avait un avocat au poste de police qui était libre. J'ai dit que j'avais besoin de mon propre avocat. Ils m'ont répondu: «Non, non, non! Vous compromettez l'enquête!». Ils n'étaient pas contents.

Une autre femme a demandé si elle avait un avocat désigné. «Ils ont répondu qu'ils appelleraient un avocat plus tard, lorsque nous irions au poste de police. Mais j'ai dit que je ne signerais rien sans la présence d'un avocat».

Quelques détenus ont bénéficié des services d'un avocat «interne», qui leur a conseillé de «dire la vérité ou de compromettre l'enquête». Dans les deux cas où un détenu roumain a pu contacter un avocat français non affilié à la police, l'avocat lui a fortement conseillé: «Ne dites rien, ne signez rien. Attendez d'être en présence du magistrat».

Mais même les avocats français externes ne se sont pas toujours révélés utiles, selon un détenu: «Le deuxième jour, mon avocat arrive. Il a la même attitude que le procureur. Il m'a dit: «Écoutez, vous êtes des célébrités dans les médias, vous êtes une secte tantrique, il serait bon que vous parliez. Je suis sûr que vous resterez en garde à vue pendant plus de 48 heures. Pourquoi en êtes-vous si sûr? lui ai-je demandé. Il m'a répondu: 'Honnêtement, avec ce dont vous êtes accusé, je suis sûr que ce sera long'».

Plusieurs informateurs se sont plaints d'avoir été «insultés» par la police.

Un roumain rapporte que la police lui a demandé s'il acceptait de passer un test psychologique qui prouverait qu'il était manipulé mentalement. «J'ai dit non. Est-ce que j'ai l'air d'une personne qui ne peut pas prendre ses propres décisions?»

Certains se sont plaints d'avoir été «traités comme des criminels»:«Nous avons dû donner nos empreintes digitales, des échantillons d'ADN et de salive, ils ont pris

⁴ *Bitter Winter*, 04/03/2024, <https://bitterwinter.org/the-police-raids-against-misa-in-france-november-28-2023-3-the-yogis-complaints-about-the-police/>.

des photos de nous avec notre carte d'identité. D'autres se sont vu poser des questions insultantes par leurs interlocuteurs. Un homme raconte qu'on lui a demandé: «Avez-vous des relations sexuelles avec des hommes? Un autre s'est vu demander: «Est-ce que vous violez votre petite amie?». Il a répondu: «Vous devriez plaisanter! Pourquoi ne pas le lui demander?

Une femme s'est vu poser des questions suggestives:»Le policier qui m'interrogeait parlait au téléphone avec son patron et était de plus en plus stressé, et il est devenu agressif avec moi juste pour impressionner son patron. Il m'a posé des questions tendancieuses comme «Quand vous avez été droguée... Quand vous avez été violée... Quand vous avez eu des relations sexuelles avec votre beau-frère...» On aurait dit une comédie dans un film stupide.

Tous les détenus que j'ai interrogés ont décrit des conditions de détention désagréables et difficiles: «Ma cellule mesurait 2 mètres sur 3 et était très froide, avec un sol en béton et des toilettes à la turque, très sales et malodorantes. J'avais des muscles endoloris et je faisais beaucoup de yoga. Je ne pouvais pas dormir. Il n'y avait ni nuit ni jour. J'avais deux collègues de cellule qui étaient très hostiles. Un policier nous a emmenés dans une cellule très froide. J'ai demandé plusieurs fois si je pouvais avoir une deuxième couverture, ou du papier toilette, il n'y avait même pas de verre où nous nous lavions, ni de gobelets en plastique. Il y avait un mince matelas sur le sol en ciment, une couverture, pas d'oreiller. Les lumières étaient allumées toute la nuit et il y avait des toxicomanes souffrant de symptômes de sevrage qui criaient à tue-tête, et toute la nuit il y avait des prisonniers qui entraient et sortaient».

Mes informateurs se sont plaints d'être très mal à l'aise en garde à vue. Ils ont été interrogés jusqu'à cinq heures d'affilée, souvent menottés à une chaise, et ont dû supplier pour être escortés jusqu'aux toilettes. Beaucoup ont été privés de nourriture et d'eau pendant les interrogatoires: «Lorsque nous sommes arrivés au poste de police, les traducteurs nous attendaient. Ils nous ont donné de la nourriture, mais nous avons ensuite réalisé qu'elle provenait de notre propre unité de stockage dans la maison, puisqu'ils nous ont donné ces biscuits roumains très familiers».

Dans la plupart des cas, après 48 heures de détention, les détenus ont soudainement appris qu'ils devaient partir. Cela se produisait généralement entre 22h30 et minuit. Ils étaient alors rapidement escortés jusqu'à la sortie de l'enceinte de la police et enfermés dehors. Ils se sont retrouvés dans la rue tard dans la nuit avec leurs papiers d'identité, mais sans argent ni téléphone portable. Une policière serviable du commissariat de Nanterre avait conseillé à deux de mes informateurs de marcher jusqu'à la station de métro la plus proche et leur avait dit qu'il n'y aurait pas de conducteur en service à cette heure tardive, de sorte qu'ils pouvaient se faufiler sous le tourniquet et retourner à Paris.

Mais un homme lui dit qu'il doit prendre un train pour se rendre à la maison de campagne et qu'il n'a pas d'argent pour acheter un billet. Cette policière lui donne alors le plus extraordinaire des conseils:

«Vous n'avez pas besoin d'argent», lui dit-elle. «Observez les Noirs et faites ce qu'ils font. «Elle m'a dit d'aller sur la partie du quai où se tenaient les «Noirs», raconte l'homme, car ils savent comment se faufiler dans les trains sans payer. C'est ce que j'ai

fait, et ça a marché!

Plusieurs détenus qui venaient d'être libérés ont dû demander à des passants s'ils pouvaient leur emprunter leur téléphone portable, afin de contacter des amis pour leur demander de l'aide. La plupart d'entre eux ont contacté leur partenaire en Roumanie, qui ont acheté leurs billets d'avion pour qu'ils puissent rentrer chez eux.

Pour un homme, la libération a été presque aussi choquante que la perquisition: «Puis, soudainement, j'ai été libéré. J'ai trouvé très perturbants le fait qu'ils n'aient jamais expliqué pourquoi nous étions suspects. Un instant, nous sommes sous contrôle judiciaire, puis l'instant d'après: Vous êtes libres. Prenez vos affaires et partez! Dès que je suis sorti, j'ai couru dans la rue, loin du commissariat, de peur qu'ils ne changent d'avis».

Ces entretiens nous apprennent que la police a refusé d'informer la plupart de ces roumains, dans leur propre langue, des allégations pour lesquelles ils étaient détenus. Ils leur ont refusé le droit d'informer quelqu'un de leur détention ce qui, en vertu de l'article 63-2 du CPP, est le traitement légalement requis d'un suspect détenu en «garde à vue». De plus, la police a refusé à la plupart d'entre eux le droit à l'assistance d'un avocat pendant les 48 heures de leur garde à vue ce qui, en vertu de l'article 63-4 du CPP, est «la première garantie d'un traitement adéquat du suspect».

Il semble que la police ait pensé que, puisque les détenus étaient des membres d'une «secte» ayant subi un «lavage de cerveau», impuissants, et non français de surcroît, elle pouvait s'en tirer à bon compte en essayant d'extorquer des aveux et des signatures incriminantes.

Susan J. Palmer, « Les descentes de police contre MISA en France, le 28 novembre 2023.

4. La MIVILUDES derrière les raids »⁵

L'enquête sur MISA et Bivolaru qui a abouti à la perquisition de novembre 2023 est née d'un rapport de juillet 2023 de la MIVILUDES qui citait douze témoignages d'anciens membres de MISA. Le parquet de Paris a alors ouvert une investigation judiciaire.

La MIVILUDES a été créée le 28 novembre 2002 sous la présidence de Jacques Chirac, pour succéder à la MILS (Mission interministérielle de lutte contre les sectes). Le gouvernement français a reconnu les critiques que la MILS avait reçues de l'étranger pour certaines activités pouvant être considérées comme une violation de la liberté religieuse. Le décret de 2002 a donc abrogé le décret du 7 octobre 1998 portant création de la MILS.

Lorsque la MILS (dont l'objet était littéralement de «lutter contre les sectes») a été remplacée par la MIVILUDES en 2002, cette dernière a jugé opportun de revoir sa mission. La plupart des petits mouvements spirituels persécutés en France n'étaient plus visibles dans le paysage français en raison de la persécution anti-sectes intense et vigoureuse et s'étaient soit délocalisés dans d'autres pays, soit dissous en tant qu'«associations» légales pour opérer sous le radar ou s'étaient transformés en centres culturels. Pour cette raison, la MIVILUDES ne pouvait plus compter sur des sectes pittoresques comme le Mandarom,

5 *Bitter Winter*, 05/03/2024, <https://bitterwinter.org/the-police-raids-against-misa-in-france-november-28-2023-4-the-miviludes-behind-the-raids/>.

ou sur des groupes violents comme le Temple Solaire qui commettent régulièrement des crimes spectaculaires, pour justifier son financement continu par le gouvernement. C'est pourquoi, au lieu d'éradiquer et de réprimer les «sectes», la nouvelle mission de la MIVILUDES a consisté à se concentrer sur les «dérives sectaires» (dérives sectaires, «dérapages», «dommages sectaires», etc.)

Les «dérives sectaires» sont un concept commodément vague et nébuleux. Il prétend signifier «les dommages résultants ou émanant des sectes». Il a été traduit en anglais diversement et maladroitement par «cultic harm», «sectarian drift» ou «sectarian deviance». Ce nouveau concept reposait essentiellement sur le postulat suivant: «Les sectes sont mauvaises, donc les mauvaises choses sortent des sectes».

Un porte-parole de la MIVILUDES a admis, lors d'une interview en mars 2003, que la loi française actuelle ne définissait pas ce qu'est une secte et qu'elle ne pouvait donc pas définir les «dérives sectaires». Cependant, il a prédit que la MIVILUDES contribuerait «à définir ce qui pourrait n'être qu'une jurisprudence administrative».

Il convient d'analyser la construction sociale par la MIVILUDES d'un nouveau problème social qu'elle a baptisé «dérives sectaires» et la manière dont cela s'applique à MISA, ainsi que les stratégies de cette «Mission» anti-sectes visant à débusquer, exposer et poursuivre les «gourous» tenus pour responsables des «déviances sectaires». Ces dernières années, la MIVILUDES a organisé des ateliers de formation annuels sur le «phénomène des sectes» afin de sensibiliser les juges français aux dangers des «sectes». Le rapport 2004 de la MIVILUDES au Premier ministre l'indiquait déjà en signalant que depuis sept ans, l'Ecole nationale de la magistrature (ENM) organisait un atelier d'une semaine sur les «sectes», animé par le chef de la «section sectes» de la direction des affaires criminelles. Cet atelier s'adressait aux magistrats et au personnel des différentes administrations judiciaires. La MIVILUDES a également indiqué qu'elle était en contact régulier avec les magistrats désignés comme ses correspondants au sein de chaque cour d'appel. Si les magistrats français sont endoctrinés dans des attitudes anti-sectes et des perspectives biaisées pour les préparer aux affaires impliquant des «leaders de sectes», il semble raisonnable de supposer que beaucoup de ces derniers ne sont pas susceptibles de recevoir une audience équitable et impartiale devant le tribunal.

La MIVILUDES est tenue de rédiger un rapport annuel dans lequel elle justifie son financement par le gouvernement, démontre son utilité pour la République et tente d'étendre sa juridiction. L'examen des rapports annuels d'activité de la MIVILUDES révèle sa volonté de débusquer les derniers foyers de dérives sectaires, qui peuvent se cacher dans des institutions laïques apparemment respectables et bénignes, comme les écoles publiques ou les ateliers de motivation commerciale. En 2021, la MIVILUDES a commencé à cibler les écoles de yoga en tant que «domaines d'infiltration» potentiels pour les «gourous» et leurs «dérives sectaires».

En 2020, la MIVILUDES avait enregistré 160 plaintes concernant le yoga et sa «composante», la méditation. Dans le rapport 2021 de la MIVILUDES, «Alerte sur le yoga et ses dérives», elle met en garde le public: «Le yoga, perçu en Occident comme une pratique saine et modérée, n'est cependant pas exempt de abus sectaires... [puisque] le yoga et la méditation sont souvent associés à des pratiques de guérison, des techniques

de développement personnel ou des systèmes de croyance non conventionnels... ce qui génère une augmentation du risque de dérives sectaires»

Sur la base des données fournies dans les bulletins de l'organisation anti-sectes UNADFI (Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu) et des rapports des médias, il semble qu'en 2021-2022, le yoga soit devenu un nouveau centre d'intérêt pour le mouvement anti-sectes français. Un pratiquant de yoga français a décrit cette situation comme une «chasse aux sorcières». Le 13 juillet 2022, le bulletin de l'UNADFI a publié le rapport «La réputation du yoga en baisse». En 2021, la MIVILUDES alerte sur «l'augmentation croissante des risques sectaires dans les mouvements axés sur la santé, le bien-être et l'alimentation pure». La MIVILUDES s'inquiète également des gourous qui proposent des ateliers «féminin sacré», ou des «groupes de discussion et de méditation réservés aux femmes», où les risques d'«influence psychologique exercée sur des membres féminins vulnérables» sont plus élevés.

Avant l'arrestation de Gregorian Bivolaru en novembre 2023, trois autres professeurs de yoga avaient été arrêtés en France pour «abus de faiblesse». En 2011, Gabriel Loison (né en 1940), décrit dans les médias comme un «gourou sexuel du Tantra», a été capturé lors d'une descente de la CAIMADES. Psychologue et alchimiste autoproclamé, Loison est le fondateur de l'Université de la nature et de l'écologie de la relation. En 2022, il a été reconnu coupable d'abus de faiblesse, d'escroquerie et de viol sur une «personne vulnérable» (une jeune fille de 14 ans qui s'était inscrite à l'un de ses ateliers de tantra au Maroc). Loison a été condamné à 15 ans de prison. Sa compagne a d'abord été poursuivie pour complicité d'abus de faiblesse et d'autres délits, mais pendant qu'elle était en garde à vue, les charges retenues contre elle ont été abandonnées, car elle a été considérée comme une victime de Loison. CAIMADES s'est attribué le mérite de l'avoir libérée de son «emprise».

En 2016, Christian Ruhaut, un professeur de yoga, a été arrêté et accusé d'«abus de faiblesse» et d'avoir forcé ses élèves à participer à des rituels sexuels «hors normes». Les enquêteurs ont déterminé que Ruhaut et sa femme auraient soumis une douzaine de personnes à une sujétion psychologique «sectaire» avec des violences physiques et des pratiques sexuelles forcées. Ces «pratiques sexuelles forcées» semblent n'avoir été rien de plus que des fantasmes sexuels privés que les étudiants de Ruhaut partageaient dans un cadre thérapeutique. Il ne les a pas littéralement forcés à avoir des relations sexuelles avec des anguilles et des cerfs, comme l'ont affirmé les médias. Ruhaut a été condamné à quatre ans de prison pour abus de faiblesse et blanchiment d'argent, et sa femme a été condamnée à deux ans de prison - les deux peines ont été suspendues.

Le 19 octobre 2023, un mois avant l'arrestation de Bivolaru, Jean-Louis Astoul, directeur de l'Amrit Nam Sarovar, une école de kundalini yoga à Michel-les-Portes, est placé en «garde à vue». Il avait été accusé d'agressions sexuelles, d'avoir forcé des disciples à travailler sans salaire et d'abus de faiblesse dans un contexte de «dérives sectaires». Astoul est sikh et enseigne les techniques du kundalini yoga. Il a été accusé par quatre femmes d'attouchements inappropriés lors de séances de yoga privées. Le «travail dissimulé» dans cette affaire concernait les tâches effectuées par des bénévoles dans le cadre du «seva» de l'étudiant en yoga - une tradition de «service désintéressé» qui

est courante chez les Sikhs et qui, dans cet ashram, prenait la forme de services ménagers non rémunérés. L'affaire est toujours en cours.

Ces cas indiquent que la MIVILUDES surveille les professeurs de yoga depuis 2011, mais qu'elle a récemment placé le yoga en tête de sa liste de «domaines d'infiltration». Elle a également identifié les professeurs de yoga qui «mélangent» différents systèmes yogiques, tels que la kundalini ou le tantra, avec le «sport» régulier et inoffensif des asanas de yoga, comme étant des suspects d'intérêt particulier.

Le 13 juillet 2022, le principal groupe anti-sectes français, l'UNADFI, a publié un article décrivant le «lavage de cerveau» d'une professeure de yoga en formation: «Elle a décidé, il y a quelques mois, de suivre une formation professionnelle en yoga (...) Elle semble anesthésiée, robotisée parfois. Et elle a des pertes de mémoire, elle cherche ses mots au fur et à mesure. Et elle semble ailleurs, déconnectée de tout, sauf de sa démarche pour devenir professeur de yoga».

Ce passage fait écho à celui du livre d'Edward Hunter, un agent de la CIA dont la couverture était celle d'un journaliste et qui a inventé le mot «lavage de cerveau», «Brainwashing, from Pavlov to Powers» (lavage de cerveau, de Pavlov à Powers), paru en 1960

Hunter décrit comment l'Armée rouge de Mao Tse-tung aurait utilisé des techniques anciennes et terrifiantes pour transformer le peuple chinois en automates communistes sans cervelle: «L'intention est de changer radicalement l'esprit d'un individu pour qu'il devienne une marionnette vivante - un robot humain - sans que l'atrocité ne soit visible de l'extérieur. L'objectif est de créer un mécanisme en chair et en os, avec de nouvelles croyances et de nouveaux processus de pensée insérés dans un corps captif. Cela revient à rechercher une race d'esclaves qui, contrairement aux esclaves d'autrefois, ne se révolteront jamais et se plieront toujours aux ordres, comme un insecte à ses instincts» (p. 309).

Susan J. Palmer, « Les descentes de police contre MISA en France, 28 novembre 2023.

5. L'idéologie anti-sectes en France »⁶

Pour comprendre les accusations portées contre Bivolaru et les membres de MISA en France, il faut déconstruire la notion d'«abus de faiblesse» dans le contexte sociopolitique de la loi About-Picard de 2001 (souvent appelée «loi française sur le lavage de cerveau»). Cette loi a été adoptée par l'Assemblée nationale en mai 2001. Ses coauteurs étaient le sénateur centriste Nicholas About et Catherine Picard, députée socialiste à l'Assemblée nationale.

Cette loi de 2001 était une stratégie du mouvement anti-sectes français, soutenu par le gouvernement, pour contrôler le «problème des sectes». L'objectif de la loi de 2001 était de permettre à l'État de poursuivre les «dirigeants de secte» (appelés «gourous» en France) qui nuisent (soi-disant) à leurs adeptes par le biais de la manipulation mentale.

⁶ *Bitter Winter*, 06/03/2024, <https://bitterwinter.org/the-police-raids-against-misa-in-france-november-28-2023-5-the-anti-cult-ideology-in-france/>.

Cette loi a créé un nouveau délit appelé «abus de faiblesse» qui désigne l'exploitation d'adeptes vulnérables par des leaders de «sectes» charismatiques et impitoyables, dont l'influence est censée conduire inexorablement à diverses formes de déviance sociale: fraude, abus physiques et psychologiques, suicide collectif, maladie mentale, pédophilie, blanchiment d'argent et exercice illégal de la médecine. Tout dirigeant de «secte» reconnu coupable d'«abus frauduleux de l'état d'ignorance ou de faiblesse» est passible d'une peine de cinq ans d'emprisonnement et d'une amende pouvant aller jusqu'à 750 000 euros.

La première application de la loi de 2001 a eu lieu en octobre 2004, lorsque Arnaud Mussy a été jugé par le tribunal correctionnel de Nantes pour «abus de faiblesse». En tant que prophète/chef du petit groupe théosophique Néo-Phare, il était accusé d'avoir «manipulé mentalement» un adepte vulnérable pour qu'il se suicide. Mussy a été reconnu coupable et condamné à trois ans de prison (avec sursis) et à une amende de 115 000 euros.

Ce procès a été très médiatisé en France, car il avait une valeur juridique et pédagogique. Il s'agit d'un avertissement à tous les «sectaires» pour qu'ils cessent de pratiquer le «lavage de cerveau», et à tous les Français pour qu'ils cessent d'adhérer aux «sectes».

Les «sectes» sont également accusées de «trafic d'êtres humains» car elles «abuseraient de la faiblesse» de leurs adeptes pour les faire travailler gratuitement. Il est bien connu que le travail volontaire (laver la vaisselle et le linge, couper les carottes ou balayer les sols) est couramment pratiqué dans les monastères catholiques (où le travail domestique est une sorte de «culte») et dans les ashrams hindous et les sanghas bouddhistes (où le travail domestique non rémunéré est considéré comme du «karma yoga» et est imprégné d'une qualité méditative). Il semble extraordinaire qu'au cours de la dernière décennie, nous ayons assisté à une série de descentes de police dans des communes spirituelles simplement (ou principalement) parce qu'un ancien membre s'est plaint d'être obligé de faire trop de vaisselle (comme dans les descentes de style militaire à Ananda Assisi en Italie, et même à MISA en Roumanie en 2004, et dans diverses communautés spirituelles en France et en Belgique accusées de «travail dissimulé»).

Plusieurs caractéristiques de la procédure judiciaire dans les affaires d'«abus de faiblesse» semblent porter atteinte aux principes de la présomption d'innocence et de l'impartialité du tribunal. Tout d'abord, il y a la question de l'authenticité et de la fiabilité des victimes présumées. Il suffit qu'un client ou un ancien membre dépose une plainte contre un thérapeute ou un maître spirituel auprès de son ADFI local. Cela suffit à déclencher des enquêtes et/ou des arrestations, comme l'a souligné un article du journal «Le Monde». Des questions ont été soulevées concernant les motivations personnelles de certaines des «victimes» autoproclamées et il s'avère qu'il s'agit souvent de parents surprotecteurs, de conjoints jaloux, d'ex-amants éconduits ou de collègues de travail compétitifs (un facteur qui a également joué dans l'affaire MISA).

Un problème sérieux pour les personnes accusées d'«abus de faiblesse» est que les avocats travaillant pour l'UNADFI ou la MIVILUDES ont le pouvoir de déposer des plaintes au nom des victimes présumées - sans l'assentiment de ces dernières, ou même

sans qu'elles le sachent. Lorsque les prétendues «victimes» protestent qu'elles ne sont pas victimes, la réponse du tribunal est souvent d'interpréter leur déni comme la preuve d'un «lavage de cerveau», puisque les personnes dont le «cerveau a été lavé» ne se rendent pas compte que leur «cerveau a été lavé». Si leurs déclarations ne sont pas acceptées par le tribunal, il incombe au procureur de trouver d'autres «victimes».

Dans le cas de la petite amie du «gourou» présumé Neelam Makhija, elle a fait remarquer que la police ayant surveillé ses appels téléphoniques pendant plus d'un an, les noms des personnes qui s'étaient trompé de numéro en appelant (faisant ainsi un faux numéro) sur son portable et qui avaient immédiatement raccroché figuraient pourtant parmi les clients potentiels, ses «victimes» présumées, alors qu'il s'agissait bien sûr de parfaits inconnus qu'elle n'avait jamais rencontrés ou à qui elle n'avait jamais adressé la parole.

Enfin, le concept d'«abus de faiblesse» repose sur la théorie très contestée du «lavage de cerveau», appelée «manipulation mentale» ou «emprise» en France. Le concept de «lavage de cerveau» remonte aux années 1950 et ses origines et sa plausibilité en tant que théorie ont été amplement documentées et débattues par les sociologues et les psychologues.

La validité scientifique de la théorie du «lavage de cerveau» a été remise en question car elle ne passe pas le test du principe de réfutabilité (falsifiabilité) de Karl Popper. Le «lavage de cerveau» est même l'une des entrées de l'«Encyclopédie des pseudosciences: From Alien Abductions to Zone Therapy» (New York: Facts on File, 2013, 217-18).

Bien que le public de divers pays continue à adopter le «lavage de cerveau» comme s'il s'agissait d'un fait scientifique offrant une explication psychologique directe à la conversion soudaine d'un individu à un mouvement religieux ou politique radical, depuis les années 1980, la communauté scientifique et les tribunaux ont écarté la théorie du «lavage de cerveau» en raison de son manque de rigueur scientifique. L'imprécision de la théorie du «lavage de cerveau» et la difficulté inhérente à prouver ou à réfuter ses affirmations placent l'auteur présumé d'un «abus de faiblesse» dans une situation que l'un de mes informateurs a qualifiée de «kafkaïenne».

La loi de 2001 repose sur trois stéréotypes «anticultes»:

1. toutes les «sectes» sont comme des bandes organisées ou des cartels: intrinsèquement mauvaises et inéluctablement enclines à des activités nuisibles et criminelles.

2. les «gourous» sont généralement des manipulateurs qui maîtrisent une technologie mystérieuse et inéluctable de contrôle de l'esprit, de persuasion coercitive et de «lavage de cerveau», sur laquelle ils s'appuient pour convertir, contrôler et exploiter leurs adeptes.

3) Tous les «membres de la secte», du fait de leur «lavage de cerveau», sont «vulnérables», faibles et psychologiquement impuissants, et ne peuvent donc pas être tenus pour responsables de leurs décisions regrettables - c'est pourquoi ils doivent être protégés par l'État.

Il est important de connaître le contexte social et politique de la loi de 2001. Elle est née de l'activisme anti-sectes du mouvement français «antisectes», soutenu par l'État, qui a établi une série de missions interministérielles au plus haut niveau du gouvernement, dont le mandat déclaré était «la lutte contre les sectes». On retrouve

donc dans la loi About-Picard un fort préjugé contre les nouvelles religions alternatives. Les amendements introduits par le gouvernement en 2023, en créant un nouveau délit de «sujétion psychologique» en plus de l'abus de faiblesse», la différence étant que l'on peut être victime de «sujétion psychologique» sans être en situation de «faiblesse», marquent la volonté de durcir encore plus la «lutte contre les sectes».

Cependant, les nouvelles dispositions ne seront pas applicables rétroactivement à Bivolaru. Son cas est encore une nouvelle application de la loi About-Picard dans la «guerre contre les sectes» en France et il montre une tendance croissante à encadrer, psychologiser et criminaliser la relation guru-chela (maître-disciple), une vénérable tradition hindoue, en tant qu'abus de faiblesse».

L'histoire juridique complexe de Bivolaru, qui s'étend sur quarante ans et sur sept pays, a été documentée dans les études de Gabriel Andreescu et Massimo Introvigne sur MISA et n'a pas été relatée dans cette série. Toutefois, ces études montrent clairement que les allégations de viol, de prostitution et de traite des êtres humains, si ardemment diffusées dans les médias, n'ont pas été soutenues par la Cour suprême de Suède en 2005, par la Cour européenne des droits de l'homme en 2014, 2016 et 2017, ni par les tribunaux roumains eux-mêmes. En outre, les accusations portées contre Bivolaru en Finlande reposent sur des théories de «lavage de cerveau» qui ont été rejetées comme pseudo-scientifiques dans d'autres juridictions.

Il semble que la France ait repris ces vieilles allégations basées sur les plaintes de femmes apostates et ait élaboré un nouveau cas, «uniquement en France», contre le «gourou» de MISA, dans lequel les notions nébuleuses d'abus de faiblesse» et de «dérives sectaires» s'opposent aux concepts ésotériques de l'érotisme sacré.

Pourquoi MISA est-elle si controversée? Introvigne suggère qu'il existe une «ligne rouge» qui, dans la plupart des sociétés, ne devrait pas être franchie: «la religion et l'érotisme ne devraient pas être proposés ensemble».

Willy Fautré, « Yoga: des descentes de police disproportionnées à grande échelle avec des abus à partir d'un règlement de comptes personnel »

Le 28 novembre 2023, juste après 6 heures du matin, une équipe du SWAT d'environ 175 policiers portant des masques noirs, des casques et des gilets pare-balles, s'est simultanément abattue sur huit maisons et appartements distincts à Paris et dans ses environs, mais aussi à Nice. Ils brandissaient des fusils semi-automatiques, criaient, faisaient beaucoup de bruit, défonçaient les portes et mettaient tout sens dessus dessous.

À titre de comparaison, fin août 2024, le parquet antiterroriste français a engagé environ 200 policiers pour traquer un suspect qui avait tenté d'incendier une synagogue dans la ville de la Grande-Motte, dans le sud de la France, et provoqué une explosion qui avait blessé un policier et détruit plusieurs voitures à proximité.

Les descentes de novembre 2023 n'étaient pas une opération contre un groupe terroriste armé ou un cartel de la drogue. Il s'agissait d'une descente visant huit lieux privés principalement utilisés par des pratiquants de yoga roumains pacifiques.

La plupart d'entre eux avaient choisi de joindre l'utile à l'agréable en France: pratiquer le yoga et la méditation dans des villas ou des appartements mis aimablement et gratuitement à leur disposition par leurs propriétaires ou locataires qui étaient principalement des pratiquants de yoga d'origine roumaine, et en même temps profiter d'environnements naturels pittoresques ou autres.

Le premier objectif de l'opération était d'arrêter des personnes impliquées dans le « trafic d'êtres humains », la « séquestration » et « l'abus de vulnérabilité » en bande organisée. Le second objectif était de sauver les victimes de ces activités illégales. Mais il n'y avait pas de telles victimes.

Environ 50 yogis se trouvaient au mauvais endroit au mauvais moment et n'avaient rien à voir avec le mandat de perquisition justifiant l'opération. Quoi qu'il en soit, ils ont été victimes de l'intervention policière puisqu'ils ont été maintenus en garde à vue dans des conditions inhumaines et humiliantes pendant deux jours et deux nuits, voire plus dans certains cas, pour être interrogés. Human Rights Without Frontiers (Droits de l'Homme Sans Frontières) a interrogé une vingtaine des victimes des descentes de police et des abus, notamment à Villiers-sur-Marne, Buthiers et Vitry-sur-Seine. Aucune d'entre elles ni d'autres n'a été interviewée par les médias français.

Les pratiquants de yoga roumains n'ont pas été traités avec le même respect et la même humanité que Pavel Durov, le grand patron du célèbre média social Telegram, lorsqu'il a été arrêté fin août 2024, en descendant de son jet privé à Paris. Après quatre jours de garde à vue et d'interrogatoire, il a été libéré sous caution malgré 12 chefs d'accusation graves - pédopornographie, complicité dans toutes sortes de trafics d'armes et de drogue pour avoir volontairement omis de réglementer Telegram conformément à la loi française. Les autorités l'ont placé sous contrôle judiciaire au risque de le laisser s'échapper, comme l'homme d'affaires libanais Carlos Ghosn, qui avait réussi à le faire en se cachant dans une grande boîte expédiée par fret sur un jet privé, alors qu'il était assigné à résidence au Japon en attendant son procès en 2019. Deux poids, deux mesures. « Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements des tribunaux vous rendront blanc ou noir... », écrivait le célèbre écrivain français La Fontaine dans l'une de ses nombreuses fables.

Les témoignages recueillis par Human Rights Without Frontiers sur les conditions inhumaines et humiliantes de la garde à vue des pratiquants de yoga roumains détenus et interrogés par la police française après les descentes de novembre 2023 ont été confirmés par une chercheuse canadienne: Susan J. Palmer, professeur affiliée au département des religions et des cultures de l'université Concordia à Montréal, qui dirige également le projet Children on Sectarian Religions and State Control à l'université McGill. Elle a publié ses propres conclusions après avoir interrogé en Roumanie les pratiquants de yoga qui avaient été arrêtés et placés en détention en France: Les descentes de police contre MISA en France: des récits contradictoires - Les étudiants de MISA racontent leur histoire - Les plaintes des yogis contre la police - La MIVILUDES derrière les descentes.

La question soulevée par cet article est la suivante: « Quelle est l'origine d'une opération policière aussi disproportionnée visant des pratiquants de yoga?

À l'origine, un chercheur universitaire condamné pour harcèlement à l'encontre d'une collègue.

Selon les médias français, l'histoire des descentes de police à grande échelle visant les pratiquants de yoga a commencé avec un chercheur en médecine de l'université d'Angers, Hugues Gascan.

Ses publications dans des revues scientifiques à comité de lecture montrent qu'il est un scientifique estimé, a déclaré Massimo Introvigne dans *Bitter Winter*. Certains de ses premiers articles ont été coécrits avec une collègue, P.J., et avec d'autres.

À un moment donné, un désaccord est apparu entre Gascan et P.J. au sujet des thérapies alternatives contre le cancer et peut-être d'autres sujets également. Gascan a accusé P.J. d'être influencée par sa participation à une « secte » dirigée par un professeur canadien de yoga tantrique.

Le conflit au sein du laboratoire est devenu si aigu que l'université d'Angers a décidé en 2012 de fermer le centre de recherche où Gascan et P.J. avaient travaillé. Gascan se présente aujourd'hui comme victime d'une « infiltration sectaire » dans son laboratoire, mais les dossiers judiciaires racontent une autre histoire.

Sa collègue P.J. a porté plainte contre lui pour « harcèlement moral » et l'a fait condamner en première instance, en appel, puis par la Cour de cassation le 14 mai 2013, qui a confirmé la peine de quatre mois de prison avec sursis. Le terme « harcèlement » a été utilisé 11 fois dans le jugement final.

Selon les décisions de justice, il a également harcelé d'autres employés de son laboratoire. Plusieurs personnes de l'université ont témoigné qu'elles avaient personnellement été soumises à un schéma similaire de dénigrement de leur travail et à diverses formes d'intimidation qui ont conduit à leur isolement du groupe et à leur renvoi du département.

Les juges ont également noté qu'un examen psychologique médico-légal de P.J. avait confirmé qu'elle était en bonne santé mentale, et que même l'agence gouvernementale anti-sectes MIVILUDES avait signalé qu'aucune déviance sectaire n'avait été identifiée dans son comportement.

Cette expérience semble avoir développé une profonde haine des groupes de yoga tantrique chez Gascan.

Gascan et la MIVILUDES sont à l'origine des descentes de police massives.

Après cet échec, Gascan a déclaré la guerre aux sectes. En 2022, il a créé un petit groupe confidentiel anti-sectes de deux personnes appelé GéPS (Groupe d'étude du phénomène sectaire). Ce « groupe » était presque inconnu jusqu'en novembre 2023, n'a pas de site web et aucun rapport public de ses activités, mais surfer sur la vague anti-sectes en France attire facilement l'attention des médias de manière positive. C'était un moyen pour Gascan d'enterrer dans les sables de l'oubli ses ennuis judiciaires et sa peine de quatre mois de prison avec sursis, et de restaurer son image publique personnelle.

Il s'est vanté dans certains médias français, comme *Le Point* et *Nice-Matin*, d'avoir enquêté pendant 10 ans sur les activités en France du groupe roumain de yoga tantrique

MISA fondé par Gregorian Bivolaru, qui a été accusé d'utiliser MISA à des fins d'abus sexuels.

Il affirme en outre avoir fourni des témoignages et ses documents de recherche à l'agence gouvernementale anti-sectes MIVILUDES (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires), mais ceux-ci n'ont jamais été utilisés dans aucun procès. Ses déclarations fracassantes lui ont valu d'être surnommé par certains médias en quête de sensationnalisme « l'homme qui a fait tomber MISA ». Selon lui, l'ancienne présidente de la MIVILUDES, Hanène Romdhane, aurait transmis ses rapports à Claire Lebas de la Cellule d'assistance et d'intervention en matière de dérives sectaires (Caimades) et de là au commandant Franck Dannerolle, chef de l'Office central pour la répression des violences aux personnes (OCRVP). Il en a résulté les descentes de police du 28 novembre 2023 dans huit maisons et appartements distincts à Paris et dans ses environs, mais aussi à Nice, a déclaré Gascan.

Alors que les lecteurs des médias français sont amenés à croire que cette opération est le résultat d'un travail digne de Sherlock Holmes de la part de GéPS, les récits sensationnels et les accusations qu'il a partagés avec certains journalistes étaient connus depuis des années des autorités françaises. À ce stade, les accusations de traite d'êtres humains et d'abus sexuels sur des femmes étrangères n'ont jamais été confirmées par une décision de justice en Europe.

En outre, deux chercheurs ont enquêté sur les témoignages de prétendues victimes d'abus sexuels et ont mis en évidence leur manque de fiabilité: le chercheur italien Massimo Introvigne dans son livre *L'érotisme sacré: Tantra et éros dans le mouvement pour l'intégration spirituelle dans l'absolu (MISA)* (Milan et Udine: Mimesis International, 2022) et la regrettée universitaire suédoise Liselotte Frisk dans ses recherches sur le cas des femmes finlandaises affirmant avoir été victimes.

Dans le récit public de Gascan, il n'y avait rien de nouveau, si ce n'est l'affirmation selon laquelle en novembre 2023, plusieurs femmes auraient été retenues captives dans huit maisons et appartements en France pour être abusées sexuellement par Bivolaru.

Étonnamment, aucune des femmes prétendument « libérées » et interrogées par les 175 policiers portant des gilets pare-balles et armés de fusils semi-automatiques n'a confirmé l'histoire de Gascan. Paradoxalement, de nombreuses femmes ont été victimes de mauvais traitements lors de leur garde à vue, dans des conditions humiliantes et traumatisantes, au cours desquelles de graves violations de la loi ont été commises, comme l'a révélé Human Rights Without Frontiers lors d'entretiens avec une vingtaine de femmes pratiquant le yoga.

Il ne sera possible de vérifier si la fausse histoire de Gascan sur le trafic présumé et la détention de plusieurs femmes étrangères pour abus sexuels en France a réellement influencé la MIVILUDES et les autorités judiciaires françaises dans la décision qui a été prise de lancer une opération d'une telle ampleur sans trouver aucune victime que si les chercheurs ont accès aux documents administratifs clés de la MIVILUDES.